

Approches de soutien tenant compte des traumatismes et antioppression dans le contexte de la Cour de la famille:

Une analyse du pouvoir, de l'oppression et de la violence sexuelle

APERÇU DU PROJET

Le Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa a entrepris le présent projet afin de cerner les lacunes communes dans les services de soutien consacrés aux personnes qui ont été victimes de violence sexuelle et fondée sur le sexe. Notre objectif initial était de comprendre les besoins des agents de soutien à la Cour de la famille dans l'Est de l'Ontario, y compris à Ottawa, à Cornwall et à Pembroke/Renfrew, dans le cadre de leur travail visant à soutenir les victimes survivantes de violence conjugale. Plus particulièrement, nous voulions comprendre comment nous pourrions appuyer leur travail en leur offrant des services tenant compte des traumatismes et antioppression.

Le Centre entreprend actuellement son propre processus de renouvellement et s'efforce d'approfondir ses connaissances et de renforcer son utilisation d'approches tenant compte des traumatismes et antioppression. Nous savons que de nombreux organismes de services à la collectivité atteignent la limite de leurs capacités pour réagir aux crises intersectionnelles et que bien souvent, ils ne disposent pas de la capacité supplémentaire nécessaire pour participer à la recherche. Nous reconnaissons que nous sommes privilégiés d'avoir la capacité d'examiner nos propres approches de façon rétrospective et de pouvoir les analyser de façon critique.

Grâce à ce projet, nous en avons appris davantage sur les pratiques tenant compte des traumatismes et antioppression, tout en approfondissant notre compréhension de la façon dont les discours oppressifs et qui traumatisent de nouveau s'immiscent inconsciemment dans notre travail malgré nos meilleures intentions. L'analyse que nous avons appliquée aux programmes et aux ressources des agents de soutien à la Cour de la famille est la même introspection critique que nous avons appliquée à notre propre travail. Notre conclusion générale est qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, en tant qu'organisme, en tant que réseau d'organismes et en tant que société.

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Il existe un besoin critique et immédiat d'améliorer le soutien aux victimes survivantes de violence conjugale ou sexuelle dans le système de justice familiale. Trop souvent, les pratiques existantes ne tiennent pas compte des besoins des clients qui se recoupent et omettent d'adopter des approches qui tiennent compte des traumatismes et antioppression.

Comme l'ont observé Adkison-Stevens et Timmons (2018), les approches conventionnelles ne permettent pas de régler les problèmes de pouvoir et de violence dans les communautés marginalisées, même s'il a été démontré que les méthodes traditionnelles de prévention de la violence offrent un soutien aux groupes culturels dominants. Les pratiques qui ne sont pas fondées sur une approche tenant compte des traumatismes et antioppression ne sont ni sécuritaires ni inclusives pour les victimes survivantes (Garza et coll., 2019).

Nous devons composer avec un système de justice fondé sur l'exclusion et la domination. Le colonialisme de peuplement façonne chaque institution et système aux fins de la dépossession et de l'extermination des Autochtones (Chartrand, 2019). La suprématie blanche, une caractéristique centrale du colonialisme de peuplement, normalise la marginalisation et l'oppression des Noirs et des personnes de couleur (Smith, 2006). Le patriarcat et l'hétéronormativité imposent des déséquilibres de genre et de pouvoir sexuel qui marginalisent et déshumanisent les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ (Arvin et coll., 2013).

Ces fondements s'expriment par la discrimination à laquelle les personnes sont confrontées lorsqu'elles ont affaire au système de justice, et par l'incarcération excessive et massive des Autochtones, des Noirs, des personnes de couleur et des personnes 2ELGBTQQIA+ (Cotter, 2022; Armstrong, 2019; Owusu-Bempah et coll., 2021; ministère de la Justice, 2022; Femmes et Égalité des genres Canada, 2021).

Par exemple, Barkaskas et Hunt (2017) ont conclu que « [d]ans la plupart des affaires où les tribunaux ont tenu compte des circonstances particulières des adultes autochtones victimes d'agression sexuelle, il a été révélé que des attitudes et des croyances continues et répandues, teintées par le colonialisme systémique, le racisme et le sexisme ont une incidence négative sur la façon dont les victimes autochtones adultes d'agressions sexuelles sont traitées dans le système de justice canadien » (p. 4).

Il est essentiel que nous travaillions collectivement pour veiller à ce que toutes les victimes survivantes qui naviguent dans le système de justice familiale reçoivent le soutien dont elles ont besoin et qu'elles méritent. Nous savons que ces systèmes font partie du problème et que de nombreuses personnes qui ont été victimes de violence sexuelle nourrissent une méfiance rationnelle à l'égard du système juridique (SCIC, 2018; Palmater, 2016). Trop souvent, les victimes survivantes vivent un nouveau traumatisme dans le processus de demande de soutien, notamment dans le système de justice familiale (SCIC, 2018; McCauley et coll., 2019).

Le Centre a entrepris ce travail pour réunir ces éléments; pour aider les fournisseurs de services, les survivants et même les personnes qui travaillent dans ces systèmes à comprendre comment un travail tenant compte des traumatismes et antioppression peut être effectué de façon significative et transformatrice. Dans le présent rapport, nous entendons partager nos réflexions sur les relations de pouvoir qui génère l'inégalité et la violence sexuelle, sur le rôle du discours comme outil d'oppression et de résistance dans le système de justice, et partager nos visions pour démanteler les systèmes de domination et d'oppression.

OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de ce projet est de positionner les besoins diversifiés et intersectionnels à l'avant-plan de la pratique des agents de soutien à la Cour de la famille et de renforcer les bases du travail tenant compte des traumatismes et antioppression dans l'Est de l'Ontario. Dans le cadre de cette recherche, le Centre a mis l'accent sur la façon dont les systèmes de pouvoir et de domination influent sur les Autochtones, les Noirs, les personnes de couleur et les personnes 2ELGBTQIA+, ainsi que sur les diverses dimensions qui se recoupent entre ces identités.

SECTIONS DU RAPPORT

Le présent rapport est divisé en quatre sections principales. La première fournit un fondement théorique à nos discussions sur le pouvoir et la domination. Elle est utile pour comprendre le modèle logique que nous avons utilisé pour aborder ce projet; elle a éclairé la conception, la méthodologie et l'analyse de notre projet et se reflète dans notre analyse des constatations et des recommandations.

La deuxième section du rapport décrit notre méthodologie et décortique notre utilisation de l'analyse critique du discours. Nous avons inclus cette section parce que nous estimons que la transparence de nos méthodes permet au lecteur de mieux situer les conclusions de notre rapport et leur offre les outils nécessaires pour effectuer leur propre analyse critique du discours. Nous espérons que le lecteur verra dans l'analyse critique du discours comme un outil utile dans leur propre travail, car elle appuie la réflexion sur la question de savoir si les messages que nous communiquons reflètent fidèlement nos intentions et nous aide à comprendre comment recadrer nos discussions vers une pensée anti-oppressive.

La troisième partie présente notre analyse et nos constatations. La présente section décrit les données produites par notre analyse critique du discours, qui utilise un dictionnaire de codes pour classer et quantifier les marqueurs clés des discours oppressifs et qui traumatisent de nouveau. Même si bon nombre des conclusions de cette analyse peuvent susciter de l'inconfort, il est important de nous rappeler que le travail tenant compte des traumatismes et antioppression exige que nous comprenions et analysions les questions de pouvoir, de domination et d'oppression, même lorsque ces questions impliquent nécessairement notre situation complexe sur les plans du privilège et de la position. Il convient aussi de mentionner que ces fondements du pouvoir, de la domination et de l'oppression sont si profondément enracinés dans la société qu'il devient facile de reproduire par inadvertance un discours oppressif. La présente section ne vise pas à critiquer, mais bien à encourager la pensée critique et à réfléchir au message que nous communiquons aux survivants. Il reste encore beaucoup à apprendre et beaucoup à accomplir, mais nous vous accompagnons dans ce parcours d'apprentissage.

La quatrième section du présent rapport met l'accent sur la reformulation de nos discours afin que nous puissions réfléchir et travailler en nous appuyant sur une compréhension solide et profonde de la pratique tenant compte des traumatismes et antioppression. Elle présente de nombreuses ressources offertes par des organismes qui utilisent une connaissance approfondie des questions de pouvoir et d'oppression pour soutenir et informer le lecteur et l'aider à transmettre son apprentissage. Elle vise à démontrer qu'en modifiant consciemment notre façon de penser et de communiquer au sujet du pouvoir et de l'oppression, nous pouvons amorcer une coalescence naturelle dans nos efforts pour mettre fin à la violence dans nos collectivités.

Section I: Fondements Théoriques

A – Pouvoir, oppression et violence sexuelle

Dans son ouvrage intitulé *Sexual Violence on Campus: Power-Conscious Approaches to Awareness*, publié en 2018, Chris Linder propose une analyse concise et approfondie de la violence sexuelle en tant qu'expression et outil de pouvoir et d'oppression. Nous abordons la présente section par un résumé de ce travail, notamment en incluant des citations directes, afin d'établir le cadre général du présent rapport et de mettre en contexte l'approche du Centre en matière de violence sexuelle.

Linder souligne d'entrée de jeu que la notion de pouvoir « est souvent associée à la prévention de la violence sexuelle et à la réponse à celle-ci », même si le terme est « rarement défini ou examiné » (2018, p. 7). Il s'agit d'une réflexion que nous avons observée à maintes reprises dans notre travail. Dans la plupart des cas, les structures de pouvoir et les déséquilibres sont des questions reléguées à l'arrière-plan des conversations sur la violence sexuelle.

Depuis un certain temps déjà, la question du pouvoir n'est plus abordée aussi directement dans les discussions qu'auparavant. On semble traiter plutôt davantage de la question des systèmes d'oppression comme le colonialisme, le racisme ou l'hétéronormativité. Bien qu'il soit important de discuter de ces questions, trop souvent, on néglige de traiter des liens entre le pouvoir, les systèmes d'oppression et la violence sexuelle et de décrire clairement les interactions entre ces notions.

Linder propose un exemple concis de la façon de lier ces notions avec clarté en soulignant le fait que les systèmes d'oppression « permettent aux membres des groupes dominants » d'avoir un meilleur accès aux ressources et « les encourage à y accéder » (2018, p. 7). Autrement dit, des systèmes d'oppression comme le colonialisme, le racisme et l'hétéronormativité font en sorte que le pouvoir demeure principalement entre les mains des groupes dominants.

Bien que les propos de Linder aient pour toile de fond la réalité qui prévaut aux États-Unis, bon nombre des exemples historiques observés dans ce pays s'appliquent également au colonialisme et à l'esclavage au Canada. Linder fait les observations suivantes:

L'étude de l'histoire de la violence sexuelle dans les pays occidentaux révèle que la notion de pouvoir est à la base de la violence sexuelle. Plus précisément, lorsque les Européens ont colonisé les terres autochtones, le territoire que l'on considère aujourd'hui comme l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, ils ont fait du viol un outil de pouvoir et de contrôle. Les colonisateurs violaient des Autochtones pour se récompenser d'avoir conquis des villages et pour nourrir un sentiment de peur chez les Autochtones afin de pouvoir les contrôler (Freedom, 2013; Smith, 2005). De même, les maîtres d'esclaves utilisaient le viol comme outil de pouvoir et de contrôle sur les esclaves. Comme les enfants des femmes esclaves devenaient la propriété du maître d'esclave, celui-ci violait souvent les femmes pour accroître sa main-d'œuvre et, par conséquent, son pouvoir économique (Freedman, 2013). Ces deux exemples illustrent certaines des racines de la relation entre le pouvoir et la violence sexuelle – des racines qui ont continué de s'approfondir au fil du temps. (Linder, 2018, p. 8-9)

Linder remonte ces maillons de l'histoire et relie ces structures de pouvoir et de domination du passé à la violence que nous observons aujourd'hui :

Aux États-Unis, après l'émancipation, les hommes blancs, en particulier ceux qui exerçaient un pouvoir officiel et institutionnel comme les policiers, utilisaient le viol comme outil pour maintenir les personnes auparavant esclaves « à leur place » (McGuire, 2010). En violant impunément les Noires et les Autochtones, les hommes blancs démontraient leur pouvoir de contrôler la vie d'autrui et d'instiller un sentiment de peur dans les communautés minoritaires (Thompson-Miller et Picca, 2016). (Linder, 2018, p. 9)

Bien que Linder écrive au sujet des États-Unis, ces mêmes structures de pouvoir s'observent partout au Canada et ont été bien documentées dans des recherches et de nombreux rapports, y compris le rapport de Human Rights Watch intitulé [Ceux qui nous emmènent, abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada](#).

La violence sexuelle en tant qu'outil de pouvoir, de domination et d'oppression continue d'être utilisée par des groupes dominants qui ciblent activement des groupes minoritaires. Linder laisse entendre qu'il en est ainsi parce que « [l]es membres des groupes dominants ont un investissement dans le statu

quo parce qu'ils bénéficient des structures actuelles des systèmes, y compris de la capacité de causer du tort à autrui sans crainte de représailles » (2018, p. 10).

Bien que la plupart des industries des services sociaux axent actuellement leurs efforts sur la reconnaissance des groupes minoritaires et de l'oppression qu'ils subissent, y compris sur la reconnaissance de la diversité et de l'équité, ainsi que sur les initiatives d'inclusion et les discussions sur l'intersectionnalité, il est important de garder les groupes dominants dans notre point de mire et de refléter les privilèges dont ils jouissent lorsque nous plaçons en contexte la violence contre les groupes minoritaires.

Trop souvent, nous négligeons de mettre sous les projecteurs les auteurs de violence, les systèmes d'oppression qu'ils mettent en place et les déséquilibres de pouvoir dont ils bénéficient. Autrement dit, nous laissons la question du pouvoir glisser hors champ. Cette négligence fait en sorte que nous braquons les projecteurs sur les personnes qui sont ciblées alors que les auteurs de violence et la question du pouvoir restent dans l'ombre. Linder insiste sur ce point :

Lorsqu'ils discutent de violence sexuelle, les universitaires et les journalistes agissent souvent de sorte que les auteurs restent invisibles. Par exemple, les phrases telles que « les femmes de couleur sont plus souvent victimes de violence que les femmes d'autres identités » excluent tout auteur de violence de la discussion. Qui est l'auteur de l'agression sexuelle? L'utilisation de formulation telle « les auteurs de violence sexuelle ciblent plus souvent les femmes de couleur » attribue une responsabilité aux auteurs de violence et attire subtilement l'attention sur le problème de la violence sexuelle en mettant l'accent sur le rôle des auteurs et en nommant le tort causé aux victimes. (Linder, 2018, p. 13)

Lorsque nous n'établissons pas de liens clairs entre les déséquilibres de pouvoir, les systèmes d'oppression et les auteurs de violence sexuelle qui en bénéficient, mettons parallèlement en évidence les personnes opprimées et appartenant à des groupes minoritaires, nous dressons un portrait incomplet de la violence sexuelle. Cette représentation positionne les personnes ciblées au centre du portrait et, en laissant hors champ les autres éléments du contexte, les présente comme étant le problème.

Dans l'exemple fourni par Linder, à savoir « les femmes de couleur sont plus souvent victimes de violence que les femmes d'autres identités », un certain nombre d'interprétations inconscientes et involontaires sont possibles (2018, p. 13). Cette formulation met l'accent sur les personnes qui sont ciblées par la violence, mais le fait d'une manière qui peut inciter certains lecteurs à penser que les victimes sont en quelque sorte responsables de la mesure disproportionnée dans laquelle elles sont victimes de violence. Comme nous vivons dans une société structurée par des systèmes d'oppression, nous devons être conscients de la façon dont notre cadrage peut renforcer ces systèmes par inadvertance.

Lorsque nous ne parlons pas des systèmes d'oppression comme le racisme et le sexisme, et que nous les écartons de notre champ de vision, notre cadrage peut renforcer les hypothèses dominantes et par défaut selon lesquelles les groupes ciblés sont en quelque sorte fautifs. Ces omissions profitent aux groupes dominants et aux déséquilibres de pouvoir dont ils jouissent en les maintenant dans l'ombre et en dissimulant leurs privilèges.

Ces cadrages peuvent également se superposer pour renforcer des discours tels que ceux du néolibéralisme et du patriarcat, également considérés comme des réactions antiféministes, qui délégitiment et freinent les réflexions critiques sur le pouvoir et l'oppression à l'échelle sociétale. Les discours néolibéraux et antiféministes situent le problème de la violence sexuelle au niveau individuel. Ils sont axés sur le choix et le consentement et rejettent activement les discussions sur le pouvoir et l'oppression parce qu'on tient pour acquis que tous sont égaux.

En maintenant le pouvoir et l'oppression dans le champ de visée, nous pouvons adopter un « cadrage conscient du pouvoir » qui incite à réfléchir aux « structures actuelles et à envisager des façons de démanteler et de restructurer les systèmes de manière à répartir le pouvoir, plutôt que de construire des structures qui contribuent à ce qu'un groupe exerce un pouvoir sur un autre » (Linder 2018, p. 19). Il s'agit d'une tâche difficile, non seulement parce que les discours coloniaux, racistes, hétéronormatifs, néolibéraux et antiféministes dominent et s'emploient continuellement à dissimuler leur pouvoir, mais aussi parce qu'« il est plus facile de mettre l'accent sur la réponse aux problèmes d'oppression, que de s'attaquer aux causes profondes de l'oppression » (Linder, 2018, p. 20).

Lorsque nous mettons en lumière le pouvoir et l'oppression dans notre travail de lutte contre la violence, nous entreprenons une tâche beaucoup plus vaste, car « s'attaquer aux causes profondes exige de prendre de front le pouvoir et de le modifier » (Linder, 2018, p. 20). Cela peut s'avérer laborieux

pour de nombreuses raisons. Nous pouvons croire que le changement à cette échelle n'est pas possible, ne pas savoir par où commencer et devoir peut-être investir du temps et des efforts dans l'apprentissage critique.

Linder fait également remarquer qu'il peut aussi être difficile de s'attaquer au pouvoir à la base de la violence sexuelle sur le plan personnel :

Une discussion sur l'oppression et le pouvoir crée nécessairement un sentiment d'inconfort chez les personnes appartenant aux identités dominantes (p. ex. ayant le pouvoir), de sorte qu'elles résisteront vraisemblablement à cet inconfort. Par exemple, la reconnaissance du fait que la violence sexuelle est liée à l'oppression et aux systèmes qui la permettent, plutôt qu'à de mauvaises décisions de femmes sous l'influence de l'alcool, sous-tend que les gens doivent comprendre, reconnaître et modifier leurs comportements qui se font complices de l'oppression (Linder, 2018, p. 21).

Une réflexion critique au sujet du pouvoir et de l'oppression peut aussi nous amener à devoir nous opposer aux discours dominants qui sont largement adoptés dans notre domaine de travail, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation ou d'une enquête critique. Par exemple, le concept de consentement est récemment devenu dominant dans les discussions sur la violence sexuelle. Malgré sa prévalence, très peu d'organismes se sont arrêtés à réfléchir de façon critique aux hypothèses sous-jacentes à ce concept :

Les campagnes de sensibilisation au consentement illustrent ce cadrage dépolitisé en représentant (erronément) la violence sexuelle comme un problème interpersonnel résultant d'une mauvaise communication et d'un manque de connaissance au sujet du consentement (Beres 2018) et omettent de reconnaître les relations de pouvoir inhérentes à la violence sexuelle et, ce faisant, ressemblent à la version néolibérale insidieuse de l'antiféminisme décrite par Messner (2016). Le fait de présenter le consentement comme une négociation entre des personnes interagissant sur un pied d'égalité qui ont la capacité de « simplement dire non » (ou oui) et qui peuvent s'attendre à ce que leur « non » soit respecté (Burkett et Hamilton 2012) écarte de la discussion le problème de l'homme blanc qui s'estimerait autorisé à avoir un rapport sexuel. Cela ne tient pas compte non plus de la perception voulant que certaines populations soient sexuellement disponibles et toujours consentantes (Crenshaw, 1991), alors que d'autres sont perçues comme intrinsèquement menaçantes (Davis, 1981) en fonction des intersections du privilège et de l'oppression (Colpitts, 2020, p. 52).

B – Tenant compte des traumatismes et antioppression

La pratique tenant compte des traumatismes et les approches antioppression consistent à comprendre comment le pouvoir et les systèmes d'oppression fonctionnent dans la société et comment les gens sont touchés, et touchés différemment, par ces structures. En tant qu'agents de soutien et membres de la collectivité, il est important de prendre conscience de l'omniprésence des traumatismes et de l'oppression, non seulement aux niveaux interpersonnels, mais aussi au sein des institutions, des systèmes et de la société.

La boîte à outils « Trauma Toolkit » du Klinic Community Health Centre reconnaît non seulement la coexistence de ces couches de pouvoir et d'oppression, mais elle établit également des liens clairs entre elles, signalant que « [l]es personnes traumatisées par des relations de violence recevront souvent des services qui reflètent le pouvoir et le contrôle qu'elles ont subis dans ces relations » (Klinic Community Health Centre, 2013, p. 15). Comme nous travaillons et vivons toujours dans des contextes où des déséquilibres de pouvoir se recourent, il est important de garder à l'esprit le contexte du pouvoir.

Dans l'élaboration d'une pratique tenant compte des traumatismes, il est essentiel d'intégrer la sensibilisation aux traumatismes à tous les niveaux. En tant que fournisseurs de services, en tant que défenseurs des droits travaillant avec les systèmes et en tant qu'organismes communautaires, nous avons la responsabilité de reconnaître les traumatismes et d'intégrer les connaissances sur les traumatismes dans nos « politiques, procédures, pratiques et milieux » (Klinic Community Health Centre, 2013, p. 16).

Une pratique qui tient véritablement compte des traumatismes exige une connaissance approfondie, non seulement des traumatismes, mais aussi des contextes de pouvoir et d'oppression qui produisent des expériences traumatisantes. Ce n'est que grâce à une compréhension approfondie du pouvoir et de l'oppression que les fournisseurs de services et les organismes peuvent réfléchir efficacement au pouvoir et au contrôle dans le contexte des services, offrir des choix réels et promouvoir un soutien anti-oppressif.

Nous devons aussi réfléchir de façon critique à la façon dont les pratiques tenant compte des traumatismes et antioppression sont devenues des discours eux-mêmes, des idées qui peuvent être utilisées pour présenter un semblant d'engagement progressif qui peut cacher des politiques ou des structures qui perpétuent l'inégalité. Comme l'a souligné Becker-Blease (2017) :

Étant donné que les traumatismes sont inextricablement liés aux systèmes de pouvoir et d'oppression, l'histoire nous dit d'accorder une attention particulière à la façon dont le traumatisme est défini, qui le définit et qui ne le définit pas, et à la façon dont les victimes et les survivants sont touchés par ces définitions, même lorsqu'il y a un éveil apparent dans la société à l'égard de cette question (Bloom, 2013; Moffat, 1991; Tseris, 2013). À défaut de maintenir ce regard critique à l'égard des systèmes qui sous-tendent le mouvement d'éveil à la réalité du traumatisme, il y a un risque de perpétuer les mêmes pratiques qui jettent le blâme sur les victimes, les réduisent au silence, les humilient et les traumatisent de nouveau, mais cette fois « simplement sous un autre nom » (Tseris, 2013, p. 153). (p. 131-132)

Les fondements de la pratique tenant compte des traumatismes et antioppression exigent que nous confrontions le pouvoir à tous les niveaux et dans tous les espaces, et c'est pourquoi ce travail ne peut pas être fait de façon isolée ou en dehors du contexte plus large du pouvoir et de l'oppression dans la société. Bien que notre travail puisse être axé sur la personne en tant qu'individu, nous sommes

également responsables de discuter des « réponses communautaires et stratégiques qui corrigent les inégalités de pouvoir » et de les adopter (Becker-Blease, 2017, p. 133).

Lorsque nous réduisons notre champ de vision et le focalisons sur le traumatisme, l'oppression et la violence, en tant qu'expériences individuelles uniques, nous risquons de tomber dans un piège qui met l'accent sur la « pathologie individuelle » au lieu de « relier les expériences personnelles à des systèmes sociaux plus vastes qui donnent lieu à des traumatismes et à de l'oppression, de renforcer l'autonomie des victimes et des survivants et d'établir des relations » (Becker-Blease, 2017, p. 133). Autrement dit, nous isolons la personne du contexte dans lequel nous vivons et, plutôt que de remettre en question les déséquilibres de pouvoir dans ce contexte, nous nous concentrons sur la personne ainsi isolée qui devrait s'adapter à ces déséquilibres.

On ne peut entreprendre une pratique anti-oppressive sans s'engager dans « le processus réfléchi et critique de lutte active contre la domination et l'oppression structurelles aux échelles interpersonnelle et structurelle » (Gerassi et coll., 2021, p. 3). Le travail de lutte contre l'oppression exige que nous « participions à une prise de conscience critique ou à des processus par lesquels l'autoréflexion est axée sur la position sociale, les différences de pouvoir et les mesures subséquentes pour lutter contre l'injustice sociale » (Gerassi et coll., 2021, p. 3).

Contrairement aux approches qui mettent l'accent sur les actions et les réactions individuelles et les isolent, la conscience critique est une approche solidaire qui reconnaît nos liens les uns avec les autres et nos responsabilités mutuelles. Même si nous travaillons habituellement au niveau individuel, grâce à notre conscience critique, nous sommes en mesure de « gérer la dynamique complexe du pouvoir qui se manifeste » dans notre vie quotidienne et notre travail (Gerassi et coll., 2021, p. 4).

La pratique anti-oppressive aide à recadrer notre compréhension de la violence sexuelle et à relier les expériences individuelles à leur contexte plus large : « Au lieu de considérer les identités sociales comme des facteurs de risque individuels (p. ex. la race) [la pratique anti-oppressive] utilise des processus de conscience critique pour tenir compte des inégalités systémiques plus vastes (p. ex. le racisme) et de la façon dont elles se recourent (Gerassi et coll., 2021, p. 4).

À l'instar du terme « tenant compte des traumatismes » qui est devenu la saveur du jour dans ce secteur, la lutte contre l'oppression a une histoire semblable dans certains domaines, comme le travail social, où le terme a été utilisé fréquemment, mais avec peu de perspectives de la part des personnes touchées par l'oppression (Wilson et Beresford, 2000). La remise en question des déséquilibres de

pouvoir et la transformation de la société peuvent également paraître comme des initiatives contre-intuitives pour les travailleurs qui interagissent avec ces systèmes d'oppression, où œuvrent au sein d'eux, et dont le travail comporte un élément lié aux « fonctions de contrôle social manifeste » (Wilson et Beresford, 2000, p. 558).

Bien que Wilson et Beresford abordent le domaine du travail social dans leurs recherches, ces perspectives sont également vraies en ce qui concerne les services et les organismes qui œuvrent à l'intérieur ou à proximité du système de justice. Comme le système de justice est lui-même un système d'oppression et de violence, il est impératif que le travail tenant compte des traumatismes et antioppression dans cet espace soit entrepris avec une connaissance approfondie du pouvoir et une compréhension générale de l'intersectionnalité et de la violence.

Collins présente un résumé concis de ces concepts et les relie clairement au rôle de la violence dans le maintien de la domination:

Le racisme, le sexisme, l'hétérosexisme, le capitalisme, le nationalisme et les systèmes de pouvoir semblables dépendent tous de la violence pour maintenir la domination. Tous les systèmes d'oppression reposent sur la violence, mais les formes de violence varient énormément. La violence n'est pas seulement le ciment conceptuel qui lie de multiples systèmes de pouvoir, mais, en tant que constellation d'idées et de pratiques dynamiques, la violence est essentielle pour organiser et gérer la domination politique (Collins, 2017, p. 1466).

C – Réfléchir au pouvoir

Dans la citation précédente de Collins, le pouvoir, la domination et la violence sont des notions interreliées; pour comprendre la violence sexuelle, nous devons aussi développer une compréhension de ce qu'est le pouvoir. Dans le cadre de notre travail au Centre, nous avons utilisé notre processus de renouvellement pour approfondir notre compréhension de la notion de pouvoir à l'échelle sociétale et pour élaborer un modèle logique clair que nous entendons utiliser à mesure que nous évoluons et que nous nous transformons.

Dans ce contexte, nous comprenons que la société et les institutions de notre société sont fondées sur des systèmes de pouvoir qui sont hiérarchiques, établissent des relations de domination et imposent l'inégalité au profit d'une classe privilégiée, principalement les hommes blancs, hétérosexuels. Ces

structures reposent sur les fondements coloniaux de la nation imaginée que nous connaissons sous le nom du Canada. Elles n'existaient pas avant la colonisation de peuplement, qui passe par des processus centraux de dépossession et d'élimination des peuples, des terres et des perspectives autochtones (Wolfe, 2006).

Le processus mutuellement constitutif d'établissement d'une nouvelle nation colonisatrice, l'identité canadienne progresse en même temps que le colonialisme de peuplement se répand et cherche à accaparer le pouvoir complet par l'effacement de l'indigénité (Wolfe, 2006). Cette nouvelle identité nationale cherche à dissimuler l'oppression et la violence coloniales et à recadrer notre compréhension de notre propre société dans des termes plus acceptables, en insistant souvent sur des concepts comme le multiculturalisme et la démocratie pour saper toute tentative d'interrogations critiques sur les déséquilibres de pouvoir issus du colonialisme.

Le colonialisme de peuplement prend de nombreuses formes et requiert de nombreux systèmes d'oppression, car il établit une hiérarchie de valeurs qui place au sommet l'homme blanc. Le racisme, l'hétéronormativité, le classisme, le capacitisme et de nombreuses notions d'inégalité se recoupent dans les structures coloniales de peuplement. Le pouvoir en tant qu'outil de domination et d'oppression prend de nombreuses formes et s'exprime par de nombreux déséquilibres qui servent à déshumaniser des groupes de personnes de sorte que la domination de quelques-uns puisse être simplifiée et maintenue par des systèmes d'oppression et de violence.

Dans le cadre de notre propre travail visant à établir clairement les liens entre les structures de pouvoir et la violence sexuelle, le Centre s'est appuyé sur la recherche en sciences sociales, y compris la théorie politique, pour broser un tableau plus complet de notre réalité. Bien que ces théories ne fournissent pas nécessairement de réponses, nous les avons trouvées utiles pour réfléchir à des idées et à des concepts complexes.

Plus particulièrement, nous avons investi temps et efforts pour essayer de comprendre comment ces structures de pouvoir sont produites et reproduites dans notre vie quotidienne. Nous avons utilisé le concept de pouvoir et de connaissances de Foucault pour fonder nos discussions et orienter notre apprentissage. Dans cette théorie, Foucault suggère que les structures de pouvoir influencent ce que nous pouvons savoir sur le monde en déterminant ce qui est la vérité acceptée. En acceptant ces vérités, nous reproduisons les relations de pouvoir qui y sont enracinées et nous les appliquons à notre réalité.

Dans cette perspective, la façon dont nous pensons le monde et en parlons peut être un moyen de reproduire ces structures de pouvoir ou d'y résister :

Les théories de l'idéologie, de l'hégémonie et du discours ont été utilisées pour expliquer les intersections entre la production sociale du savoir et la perpétuation de relations de pouvoir inéquitables. Ces ensembles de théorie tentent de relier la compréhension du privilège social et de l'injustice à un compte rendu de la production et de la circulation de la culture et du savoir. Ici, la production sociale et la diffusion du savoir garantissent notre consentement à l'inégalité sociale systématique (Stoddart, 2007, p. 192).

Si nous acceptons des connaissances fondées sur des déséquilibres de pouvoir, nous consentons au maintien de ces structures d'inégalité et de ces systèmes d'oppression. Par exemple, Wolfe (2006) observe que le colonialisme de peuplement est une structure et non un événement. Cette connaissance résiste au discours colonial des colonisateurs selon lequel la colonisation est un événement du passé, une vérité historique dont nous ne sommes pas responsables et qui ne peut pas être modifiée.

En reconnaissant que le colonialisme de peuplement est une structure et non un événement, nous pouvons commencer à voir comment le colonialisme de peuplement fonctionne aujourd'hui dans tous les secteurs de notre société et nous pouvons commencer à réfléchir de façon critique aux façons possibles de remettre en question cette structure et de nous engager dans la décolonisation. De même, d'importants théoriciens anticolonialistes et antiracistes comme Frantz Fanon (1963) font remarquer qu'il est essentiel de se rappeler que la question de la race est elle-même une construction, une idée fabriquée qui est utilisée pour déshumaniser et dévaloriser la personne.

Bien que les idées raciales soient intériorisées et normalisées dans la société, il est important de garder une distance critique dans notre esprit et notre travail, et de nous rappeler que la racialisation, le processus de construction d'une autre identité selon une idéologie raciste et la suprématie blanche sont les systèmes d'oppression en cause. Lorsque nous ne surveillons pas ces structures, nous renonçons également à notre capacité de les contester en les laissant se présenter comme des vérités ou des caractéristiques naturelles et inhérentes de la société.

Dans nos propres recherches sur les liens entre le pouvoir et le savoir, nous nous sommes penchés sur la lecture du pouvoir symbolique. Le pouvoir symbolique, comme défini par Bourdieu (1991) et expliqué

par Loveman (2005), « est le pouvoir de “constituer le donné”, c’est-à-dire “la capacité de faire apparaître comme naturel, inévitable et donc apolitique, ce qui est le produit d’une lutte historique et de l’invention humaine” (p. 1655).

Loveman fait remarquer que le pouvoir symbolique naturalise « certaines distinctions » et constitue « des types particuliers de personnes, de lieux et de choses » (2005, p. 1655). Ce que nous trouvons le plus utile dans le concept de pouvoir symbolique, c’est l’idée qu’il fonctionne de la façon la plus efficace « en donnant l’impression qu’aucun pouvoir n’est exercé du tout » et qu’il est atteint lorsque « l’exercice de l’autorité n’est plus reconnu comme tel » (Loveman, 2005, p. 1655).

Lorsque nous détournons le regard des structures de pouvoir et des systèmes d’oppression, non seulement nous fermons les yeux sur les racines de la violence, mais nous contribuons également à la normalisation et à la naturalisation de ces structures. Lorsque nous cessons de parler de déséquilibres de pouvoir, nous laissons ces déséquilibres de pouvoir exister sans contestation, c’est-à-dire que nous les renforçons par notre consentement passif.

La naturalisation de l’inégalité va fondamentalement à l’encontre des approches tenant compte des traumatismes et des pratiques antioppression qui nous obligent à réfléchir de manière approfondie aux contextes de pouvoir dans lesquels nous vivons et travaillons et à les remettre en question. Lorsque nous travaillons sans avoir une connaissance approfondie de la notion de pouvoir, mais que nous utilisons ces termes, nous contribuons peut-être involontairement aux déséquilibres mêmes que nous cherchons à corriger.

Comme l’a fait remarquer Becker-Blease, « même les modèles les plus progressistes et les plus réfléchis qui tiennent compte des traumatismes risquent de devenir la couverture du statu quo » (2017, p. 134). En s’inspirant d’un exemple des efforts déployés pour instaurer des programmes féministes dans les prisons pour femmes au Canada, Becker-Blease émet la mise en garde suivante :

Même les programmes féministes qui, du moins en théorie, vont au-delà des réponses individuelles aux victimes ou aux survivantes de traumatismes ont été vus, à travers l'histoire, se transformer en programmes tout aussi dommageables, voire plus dommageables que les autres. L'un des exemples les plus éloquentes est celui des programmes axés sur les femmes dans les prisons pour femmes canadiennes (Pollack, 2005). Le nouveau programme de la prison semblait idéal sur papier, reconnaissant les taux élevés de violence faite aux enfants, de violence familiale et d'agression sexuelle dans les antécédents des femmes incarcérées. Les administrateurs ont mis en œuvre des réformes, par exemple en offrant une thérapie comportementale dialectique, parce qu'elle était perçue comme habilitante et moins pathologisante. Néanmoins, dans l'analyse de Pollack (2005), les efforts (comme des efforts similaires qui les ont précédés) ont échoué parce que la thérapie comportementale dialectique est devenue simplement une façon différente d'étiqueter et de gérer les comportements individuels problématiques d'une manière qui ne tenait pas suffisamment compte des conditions sociales qui ont permis à ces mêmes comportements d'émerger. Malgré la meilleure intention, le système carcéral a ainsi continué de poursuivre ses propres objectifs, plutôt que de répondre aux besoins des femmes incarcérées, de différentes manières qui ont, à tout le moins, exacerbé les sentiments de trahison par l'institution et les préjugés (Becker-Blease, 2017, p. 134).

Dans notre travail, nous voyons des parallèles problématiques dans le discours sur la violence sexuelle, lorsque les efforts de lutte contre la violence sexuelle demeurent enchevêtrés dans des hypothèses antiféministes et non égalitaires qui sont reproduites inconsciemment dans les façons dont nous parlons de soutien et de prévention. Cela a, en partie, inspiré notre travail et nos recherches, alors que nous consacrons du temps et des efforts à comprendre comment les structures de pouvoir, les systèmes d'oppression et les idéologies de l'inégalité, comme le néolibéralisme et le patriarcat, sont devenus naturalisés et intégrés dans le discours contre la violence.

Section II : Analyse du discours critique : Théorie et méthodologie

La pratique tenant compte des traumatismes et les approches antioppression ne sont pas seulement mises en œuvre par la prestation de services, la conception de programmes et la défense des droits, elles sont également mises en œuvre par la façon dont nous communiquons au sujet de notre travail

et du monde. Les messages que nous envoyons en disent long sur nous; comment nous pensons, comment nous voyons le monde, comment nous comprenons ou peut-être ne comprenons pas le pouvoir et l'oppression, et comment nous pourrions aborder les personnes qui ont vécu de l'oppression et de la violence.

Lorsque les membres de la collectivité visitent, consultent et lisent nos sites Web, nos ressources documentaires et nos recherches, ils cherchent non seulement de l'information, mais ils interprètent également notre approche et nos pratiques selon la façon dont nous communiquons. Si les membres de la collectivité ne se reconnaissent pas dans nos organismes et si nous ne reconnaissons pas les défis systémiques et structurels auxquels ils sont confrontés, il est peu probable qu'ils nous fassent confiance et nous racontent leurs expériences. Nous reconnaissons que le site Web et les ressources du Centre n'ont pas reflété les approches tenant compte des traumatismes et antioppression autant qu'ils auraient dû le faire, mais nous sommes dévoués à notre parcours d'apprentissage et nous travaillons activement à intégrer ces perspectives dans notre travail à l'avenir.

En tant que fournisseurs de services, nous avons la responsabilité de veiller à adopter des approches robustes et bien éclairées, d'intérioriser et d'opérationnaliser des pratiques tenant compte des traumatismes et antioppression, et de communiquer cette sensibilisation et cet apprentissage de façon claire et réfléchie. Notre discours est important; notre démarche et la façon dont nous parlons du pouvoir, de l'oppression et de la violence démontrent notre engagement à lutter contre l'oppression et la violence et constituent en soi un acte politique qui nous positionne dans un débat plus large sur la question du pouvoir dans la société.

Pour les besoins de la présente recherche, nous avons adopté l'analyse critique du discours comme méthodologie. L'analyse critique du discours (ACD) est une approche de recherche qui « étudie la façon dont les abus de pouvoir social et les inégalités sont adoptés, reproduits, légitimés et freinés par le texte et le discours » (van Dijk, 2015, p. 466). Étant donné que l'objectif de l'ACD est de « comprendre, d'exposer et, en fin de compte, de remettre en question les inégalités sociales » (van Dijk, 2015, p. 466), nous estimons que l'ACD se prête parfaitement à la pratique tenant compte des traumatismes et antioppression.

Dans une perspective critique, l'ACD est axée sur les enjeux sociaux de nature multidisciplinaire et elle est essentielle pour comprendre « la façon dont les structures du discours habilite, confirment, légitiment, reproduisent ou remettent en question les relations d'abus de pouvoir (dominance) dans la

société » (van Dijk, 2015, p. 467). En examinant des concepts comme « *le pouvoir, la domination, l'hégémonie, l'idéologie, la classe sociale, le sexe, la race, la discrimination, les intérêts, la reproduction, les institutions, la structure sociale et l'ordre social* », l'ACD offre un aperçu des façons dont le pouvoir « peut être habilité dans la myriade d'actions tenues pour acquises de la vie quotidienne » (Van Dijk, 2015, p. 468, 469).

Pour comprendre comment le discours et le pouvoir interagissent, nous devons réfléchir de façon critique à nos propres positions en tant que fournisseurs de services sociaux et à notre capacité de participer et de contribuer au discours. La participation au discours « est en soi une ressource de pouvoir » et la capacité de reproduire ou de contester le discours n'est pas accessible à tous (van Dijk, 2015, p. 469). Il est important de se rappeler que les personnes qui sont le plus souvent la cible de la domination et de l'oppression sont délibérément exclues des discours des institutions et des organismes dont elles sont obligées de dépendre (Van Dijk, 2015).

En gardant ces complexités à l'esprit, nous nous sommes d'abord posé une question de recherche centrale, à savoir : Quels discours relatifs au pouvoir sont reproduits dans les programmes de soutien à la Cour de la famille? En nous fondant sur notre connaissance du pouvoir et de l'oppression dans notre société, nous avons formulé l'hypothèse que bon nombre des structures de pouvoir et des systèmes d'oppression sur lesquels notre société est fondée se reflètent dans l'ensemble du système juridique, y compris dans les programmes et les ressources de la Cour de la famille.

Dans cette perspective théorique, nous avons émis l'hypothèse que des expressions subtiles et inconscientes d'hypothèses de nature coloniale, raciste, sexiste, hétéronormative, néolibérale et patriarcale, principalement sous la forme de réaction antiféministe, peuvent être décelées dans des textes et des documents destinés à aider les survivantes de violence sexuelle dans leurs interactions avec le système de la Cour de la famille. Nous avons formulé cette hypothèse, non pas comme une critique des services de soutien de la Cour de la famille, mais comme un reflet de l'omniprésence de ces hypothèses dans le système juridique dans lequel œuvrent les agents de soutien à la Cour.

Bien que nous nous soyons engagés à adopter des approches tenant compte des traumatismes et antioppression dans notre travail, et que nous ayons commencé à le faire, nous avons également émis l'hypothèse que, malgré l'adoption de ces principes, la structure du pouvoir comme outil de domination et la prévalence des systèmes d'oppression restent profondément ancrées dans le système juridique lui-même. Comme nous travaillons dans le cadre de ces structures et de ces systèmes, nous sommes

confrontés au choix de résister à ces structures et de les remettre en question, ou de travailler avec elles et de risquer de devenir complices d'une reproduction par défaut du statu quo.

Pour mettre à l'épreuve notre hypothèse, nous avons créé un dictionnaire de codes qui nous a permis de colliger de façon cohérente nos données, d'analyser le codage et de présenter nos constatations au moyen de statistiques descriptives. Cette méthode a été choisie parce qu'elle cadre bien avec l'analyse critique du discours et parce qu'elle nous permet de maintenir un cadre solide tout au long de notre analyse qualitative.

Le dictionnaire de codes a été divisé en quatre sections : silences, passivité, reproduction et analyse du contenu du discours. Dans la première section sur les silences, nous avons énuméré de nombreuses structures de pouvoir et de nombreux systèmes d'oppression qui agissent en coulisse. Cette liste comprenait des expressions directes du pouvoir et de l'oppression comme le colonialisme, le racisme, le sexisme, l'hétéronormativité, etc.

Notre raisonnement pour cette section s'appuie sur l'idée que le pouvoir symbolique est « exercé par la naturalisation des pratiques et des schémas cognitifs qui permettent à de tels messages de résonner auprès de leur public cible [...] par ce "qui va de soi" (Loveman, 2005, p. 1656). Lorsque nous demeurons silencieux au sujet de structures et de systèmes comme le colonialisme de peuplement, le racisme, le sexisme ou l'hétéronormativité, nous participons par inadvertance à une pratique discursive qui aide à les dissimuler et à les normaliser.

La passivité est une autre pratique discursive qui peut tomber dans le même piège. Van Dijk fait remarquer que « *les structures de phrases* et les *nominalisations* peuvent être utilisées pour cacher ou minimiser la violence ou d'autres actes autres des agents ou groupes internes de l'État (p. ex. l'armée, la police) » (2015, p. 474). C'est ce que l'on constate lorsque l'on « parle de discrimination sans dire explicitement qui exerce de la discrimination contre qui » (van Dijk, 2015, p. 474).

En omettant de mettre au grand jour l'opération dirigée de domination et d'oppression, nous permettons aux auteurs de l'oppression de demeurer dans l'ombre et en laissant ces espaces ouverts, nous risquons de contribuer à des interprétations problématiques. Par exemple, lorsque les déclarations au sujet de la violence disproportionnée subie par certains groupes ne font pas clairement le lien entre cette violence et les systèmes et les structures, le lecteur peut interpréter ces statistiques ou ces déclarations comme une preuve de faute de la part du groupe ciblé, renforçant ainsi les structures mêmes du pouvoir et de l'oppression dont il est question.

Collins (2017) présente un résumé instructif de la façon dont ces pratiques discursives peuvent influencer sur les efforts de lutte contre la violence sexuelle:

N'empêche, le simple fait de mentionner le pouvoir peut faire plus de mal que de bien. Dans un discours intersectionnel, les conventions qui remplacent « race » par « racisme », « sexe » par « sexisme » et « classe » par « capitalisme » favorisent des références abstraites au pouvoir qui négligent de décrire les rouages de la domination politique. En s'appuyant sur une série de termes abrégés pour décrire des hiérarchies de pouvoir qui se recoupent, comme « la race, la classe et le sexe », on les réduit à un slogan par la surutilisation, et la phrase « systèmes de pouvoir qui se recoupent », elle-même utilisée pour remplacer la notion d'oppressions qui se recoupent, pourrait connaître un sort semblable. Les phrases comme « les systèmes de pouvoir qui se recoupent », répandues et hypervisibles, réduisent le terme « pouvoir » à un simple qualificatif descriptif d'apparence inoffensive sur le plan de l'impact politique. L'hypervisibilité accordée au discours abstrait sur le pouvoir limite simultanément le genre de politique qui devient possible dans ces abstractions (p. 1465).

Dans la deuxième section de notre dictionnaire de codes, nous avons inclus de nombreuses formes de passivité que nous avons observées dans notre propre travail dans le domaine de la lutte contre la violence. Parmi cette liste figuraient des catégories comme les liens manquants, l'historicisation, le symbolisme et le mimétisme/la dissimulation.

Nous avons défini les liens manquants comme des déclarations qui s'adressent aux groupes opprimés et marginalisés sans établir de liens clairs avec les structures de pouvoir ou les systèmes d'oppression, alors que l'historicisation a été codée comme des énoncés qui peuvent reconnaître ces structures ou systèmes, mais qui les situent comme tels en tant qu'événements appartenant au passé.

Nous avons défini le mimétisme comme l'inclusion de groupes, de peuples ou d'identités marginalisés et opprimés sans reconnaissance ou mention de contextes structurels ou systémiques plus vastes, et dans les cas où des groupes, des personnes ou des identités faisaient l'objet de généralisations ou des stéréotypes généraux. Dans la catégorie du mimétisme et de la dissimulation, nous avons créé un code cohérent pour les cas où la terminologie progressive était intégrée à des hypothèses ou exprimée en marge d'hypothèses qui renforcent le statu quo.

La troisième section, qui portait sur la reproduction, visait à identifier le texte qui allait au-delà de l'effacement des déséquilibres de pouvoir pour reproduire activement des discours qui isolent et responsabilisent des individus. En effaçant les structures de pouvoir et les systèmes d'oppression, la portée de notre champ de vision est réduite au point de ne percevoir la violence que comme un incident qui se produit entre deux personnes sur un pied d'égalité en termes de position et de pouvoir dans la société. Lorsque les contextes plus larges du pouvoir et de l'oppression sont supprimés, les personnes apparaissent comme le centre du problème.

Pour cerner ces pratiques discursives, nous avons cherché des textes et des déclarations qui insistaient sur le fait que la violence est un problème interpersonnel, et non un problème social, et qui affirmaient directement ou indirectement que les personnes sont responsables de résoudre le problème de la violence dans leur vie, et responsable de leur propre sécurité. On peut observer ce genre de déclarations dans des textes qui laissent entendre que la violence est résolue au niveau interpersonnel et que les individus peuvent et doivent agir d'une certaine façon pour atténuer la violence dont ils sont victimes.

Bien qu'il soit malaisant de penser que nous pourrions involontairement contribuer à ce genre de discours, particulièrement lorsque nous aspirons à fournir des services tenant compte des traumatismes et antioppression dans le cadre de notre travail, ce type de déclarations est courant dans les domaines de la lutte contre la violence. Dans notre dictionnaire de codes, nous avons inclus des catégories comme la condamnation de la victime, l'approbation de structures ou de systèmes d'oppression, l'insistance sur les solutions fondées sur le choix, la pathologisation et la politique de sauvetage, parce que ce sont des catégories qui demeurent prédominantes dans les discours contre la violence.

Même si nous sommes déterminés à lutter contre l'oppression, nous reconnaissons que nous demeurons immergés et enchevêtrés dans des structures et des systèmes qui bloquent l'égalité. Il arrivera donc que nos meilleurs efforts pour lutter contre l'oppression exigent de remettre en question la promotion d'idées ou de pratiques qui ne sont pas antioppressives (Wilson et Beresford, 2000). Gerassi et coll. (2021) fournissent un exemple éclairant de la façon dont des expressions apparemment inoffensives peuvent entraîner des effets importants :

Une approche de type « tous à risque ». L'éducation sur la traite des personnes à des fins sexuelles avance souvent à tort l'idée que tous courent le risque de faire l'objet de la traite des personnes à des fins sexuelles (indépendamment de la race, du statut économique et de l'orientation sexuelle). Ce genre de discours fait fi du rôle de l'oppression structurelle dans l'augmentation du risque (p. ex. le racisme, le classisme, l'hétérosexisme; Peffley et Nichols 2018). Les discussions sur les facteurs de risque sociodémographiques sont souvent axées sur le sexe (p. ex. la différenciation des personnes comme « hommes » et « femmes », sans tenir compte de la diversité des genres) et sur le statut de fugitif/statut socioéconomique seulement (Peffley et Nichols, 2018). Les partisans d'un modèle « tous à risque » estiment que cette approche est utile pour sensibiliser le grand public et obtenir un soutien financier ou politique (Nichols, 2016). Toutefois, cette approche peut ajouter aux hypothèses ou aux stéréotypes racialisés selon lesquels le trafic sexuel touche principalement les femmes blanches. Le codage racial des victimes blanches de la traite effectuée par des hommes noirs a une histoire de longue date, ce qui renforce les idées racistes de la supériorité blanche et de la sexualisation des femmes et des filles de couleur (Bryant-Davis et Tummala-Narra, 2017; Musto, 2009; Peffley et Nichols, 2018). Les images que l'on voit souvent d'hommes noirs couvrant de leurs mains la bouche de jeunes filles blanches perpétuent les idées de l'esclavage blanc (Peffley et Nichols, 2018), tandis que les images faisant la promotion de l'immoralité sexuelle, de la promiscuité et de l'agressivité des femmes et des filles de couleur suggèrent leur participation volontaire (Bryant-Davis et Tummala-Narra, 2017). Ces images perpétuent le racisme et ignorent le rôle des oppressions structurelles qui augmentent le risque de traite à des fins sexuelles. Le manque d'images inclusives selon le sexe, la race et l'orientation sexuelle peut également constituer un obstacle à l'accès aux services (Peffley & Nichols 2018; Gerassi & Skinkis, 2020). Par conséquent, les fournisseurs de services doivent inclure divers groupes raciaux, tout en reconnaissant les oppressions structurelles et le racisme et en travaillant à les éliminer (p. 2 et 3).

La quatrième et dernière section de notre dictionnaire de codes portait sur deux tendances importantes que nous observons dans le cadre de nos travaux actuels sur la violence sexuelle, à savoir le néolibéralisme et la réaction antiféministe, que nous considérons comme une expression discrète et réactive du patriarcat. Dans notre dictionnaire de codes, nous avons énuméré des mots et des expressions qui sont utilisés pour transmettre, normaliser et reproduire des idées néolibérales et

antiféministes dans le secteur des services sociaux. En raison de la prévalence contemporaine et de la quasi-dominance de ces idées, nous leur avons consacré une section distincte.

Le néolibéralisme est une idéologie qui privilégie « un État réduit, des programmes sociaux minimaux, la fin des droits universels et l'autonomisation des marchés » (Brodie, 2008, p. 154). Par la promotion de « la privatisation et la marchandisation de la reproduction sociale, et la valorisation et l'inscription incessante de l'Homo economicus autosuffisant », le néolibéralisme érode les mesures de protection sociale et les politiques visant à corriger les inégalités dans la société (Brodie, 2008, p. 147).

Comme le néolibéralisme met l'accent sur la responsabilité et les choix économiques des individus comme solutions aux inégalités, cette idéologie entraîne « des répercussions disproportionnées et délétères sur les femmes, en particulier celles qui sont marginalisées en raison de différences économiques et sociales » (Brodie, 2008, p. 148). Dans le domaine des politiques, la délégitimation des groupes revendiquant l'égalité a coïncidé avec l'avancement du discours néolibéral, qui considère les peuples, les groupes et les identités opprimés et marginalisés comme des groupes d'intérêts spéciaux dont les besoins] « s'inscrivent en marge des intérêts des Canadiens "ordinaires", voire en opposition avec ceux-ci » (Brodie, 2008, p. 155; Gotell, 2010).

L'ascension du néolibéralisme au début des années 1990 a été accompagnée d'une érosion rapide des « mouvements féministes et de justice sociale » alors que « les problèmes sociaux et politiques étaient redéfinis comme des problèmes individuels, mieux gérés par la responsabilité et l'autorégulation » (Gotell, 2010, p. 5). Parallèlement à ce changement de discours, les politiques, les programmes et les organismes visant à promouvoir l'égalité ont été démantelés et dépouillés de leur financement (Brodie, 2008; Gotell, 2010).

Gotell décrit l'incidence de ce virage néolibéral sur les efforts féministes de lutte contre la violence :

À la fin des années 1990, les activistes féministes contre la violence ont été transformés en « groupes d'intérêts spéciaux » et exclus des réseaux politiques (Gotell, 2007; McIntyre, 2000). La dimension politique de la « violence faite aux femmes » a été évacuée du discours et remplacée par des cadres politiques dégenrés et individualisés. La mise en place de bureaucraties des services aux victimes a servi de mécanisme institutionnel clé à ce changement de paradigme. Maintenant préoccupés par les droits des « victimes » individualisées, les nouveaux discours politiques évitent les constructions systémiques associant le « crime » au contexte, un signal de la disparition des discours politiques sexospécifiques sur la violence sexuelle. Le retrait du financement des activités féministes de première ligne et militantes est un aspect crucial de ce contexte remanié. Le déclin du soutien fédéral aux organismes canadiens de femmes a eu pour effet de décentraliser le financement de l'activisme contre le viol et le travail de première ligne vers les provinces. Étant donné que les nouvelles ententes de financement sont de plus en plus conditionnelles à la prestation de services aux victimes d'actes criminels en général, les organismes féministes de première ligne ont dû se redéfinir en tant qu'organismes de prestation de services sociaux, ce qui n'a pas été sans affecter leur capacité à intervenir dans le débat national et à combattre la reprivatisation et l'individualisation de la violence sexualisée (Beres, Crow & Gotell, 2009). (2010, p. 9 et 10)

Brodie fait remarquer qu'entre la fin des années 1980 et 1990, des compressions draconiennes dans le financement des organismes communautaires, des refuges et des services de lutte contre la violence ont contraint de nombreux groupes de femmes à abandonner leurs efforts systémiques de défense des droits et à réorienter leurs efforts pour les axer sur des « initiatives de lutte contre la violence faite aux femmes afin d'obtenir au moins une partie des fonds fédéraux destinés aux initiatives sexospécifiques qui se font de plus en plus rares » (2008, p. 156). Malgré les gestes posés par les gouvernements ces dernières années, comme l'introduction de l'analyse comparative entre les sexes, Brodie met en garde que « le langage de l'intégration de la dimension de genre a été utilisé par des gouvernements qui ne sont pas favorables à l'égalité entre les sexes, afin de légitimer le démantèlement d'unités spécialisées dans la promotion de l'égalité des chances pour les femmes et les groupes désignés » (2008, p. 157).

Dans notre travail de lutte contre la violence sexuelle dans la société, les répercussions du néolibéralisme nous paraissent manifestes. L'un des aspects de cette tendance, que nous connaissons tous, ce sont les défis liés au financement. Le financement consacré à ce secteur est infime et, lorsqu'on le compare aux compressions massives effectuées au fil des décennies par les gouvernements successifs, chaque investissement s'assimile à une goutte d'eau dans l'océan. Le financement n'est jamais suffisant pour apporter un véritable changement ou pour agir au-delà du mode d'intervention en cas de crise.

Tous les travailleurs du domaine des services sociaux sont bien au fait de cette réalité. Cependant, ce qui nous échappe parfois, c'est la façon dont le néolibéralisme s'est infiltré dans notre travail d'autres façons, en modifiant nos discours sur la violence et réorientant nos efforts d'une manière qui nous éloigne de la réflexion systémique et nous rapproche de solutions individualisées déployées dans le sillage de modèles de gestion de crise.

Gotell décrit comment ce changement peut s'observer dans les discours sur la violence sexuelle qui mettent l'accent sur la notion de consentement :

En observant la façon dont la nature systémique de la violence sexuelle est devenue de plus en plus effacée dans le contexte d'une gouvernance néolibérale, les discours judiciaires canadiens préconisant une norme de consentement affirmatif renforcent une conception décontextualisée de l'agression sexuelle. L'accent est mis sur des transactions sexuelles discrètes, la sollicitation expresse du consentement et la qualité de l'accord. Bien que cette perspective porte une certaine valeur pour ce qui est d'attirer l'attention sur la démonstration du consentement affirmé, la violence sexuelle devient atomisée. Ses manifestations et ses conséquences ne sont jamais cernées et ne sont jamais prises en considération dans un contexte où l'agression sexuelle sert de mécanisme de maintien du rapport de force entre les sexes. Des décisions récentes rendues au Canada reconnaissent l'autonomie sexuelle, mais sous une forme qui doit répondre à des normes individualisées du droit pénal. L'interaction sexuelle normative est remodelée comme une transaction économique et les bons citoyens sexuels sont travestis en acteurs économiques rationnels assumant la responsabilité de leurs actions et des risques qu'ils prennent. Arrimée à ce cadrage décontextualisé, la production de sujets responsables de gérer les risques pour la sauvegarde diligente de leur intégrité sexuelle devient le refuge privilégié par le gouvernement pour gérer le problème autrefois « social » de la violence sexuelle. (2010, pp. 15-16)

Tandis que le néolibéralisme décontextualise la violence, en éliminant toute prise de conscience des structures de pouvoir et des systèmes d'oppression et en positionnant la personne et ses actions au centre des préoccupations, ce discours crée un terreau fertile pour une réaction antiféministe. La réaction antiféministe est une « forme de misogynie populaire » et une « structure sociale et politique normative » (Colpitts, 2020, p. 47) qui « a été déclenchée non pas par la réalisation de la pleine égalité par les femmes, mais par la possibilité accrue qu'elles puissent l'atteindre » (van Wormer, 2008, p. 324).

Sous l'angle de la « frappe préemptive », la réaction antiféministe peut s'observer dans les « politiques de bien-être social hautement coercitives », dans la criminalisation des femmes et dans les pratiques discursives discrètes comme la diffusion de « statistiques sur la violence conjugale qui ambitionnent de montrer que les femmes sont les auteurs de la violence contre leur partenaire aussi souvent que le sont les hommes » (van Wormer, 2008, p. 324 et 325). Au Canada, la réaction antiféministe sert à justifier des réductions continues du financement dans un contexte de crises qui se chevauchent et de niveaux croissants de violence et d'exploitation (van Wormer, 2008).

Section III : Analyse et constatations

Notre analyse nous a permis de constater que notre organisation, et le secteur de la lutte contre la violence dans son ensemble, peut travailler de concert pour renforcer l'amélioration dans de nombreux domaines de croissance. Dans la grande majorité des cas, notre analyse a mis l'accent sur les « victimes¹ » de violence et, en particulier, sur les victimes de violence en tant que personnes et sur la violence vécue de façon unique dans le cadre de relations interpersonnelles. Comme les organismes et les ressources dont il est question se consacrent à aider les personnes qui ont été victimes de violence, nous reconnaissons le besoin de trouver un équilibre entre la détermination des besoins personnels et des expériences de violence, et la réponse à ceux-ci, et la communication de messages antioppressifs.

En même temps, nous avons constaté une absence notable de reconnaissance que la violence ne se produit pas en vase clos ou de messages en ce sens. D'après notre travail, nous savons que la violence et les mauvais traitements sont normalisés par des systèmes et des discours qui donnent plus de pouvoir à certaines personnes qu'à d'autres, cependant, ce discours n'a été retrouvé dans aucun des documents que nous avons examinés. Nous considérons qu'il s'agit de l'une des conclusions les plus importantes de notre analyse. En effet, lorsque nous perdons de vue la violence systémique, la violence expérimentée par les victimes peut paraître située purement dans un contexte interpersonnel, et non comme l'expression de structures et de systèmes qui dévalorisent et déshumanisent certains, tout en protégeant et en privilégiant d'autres.

Lorsque nous avons examiné les ressources de la Cour de la famille, nous avons constaté que tous les documents recueillis étaient muets au sujet de ces structures de pouvoir plus vastes. Aucun n'a mentionné le rôle du patriarcat, du colonialisme, du racisme ou de l'hétéronormativité dans la normalisation de la violence ni n'a établi de lien direct entre ces systèmes d'oppression et la violence dont peuvent faire l'objet des individus dans leur vie. En ce qui concerne les personnes qui naviguent dans le système judiciaire et qui désirent mieux comprendre leurs expériences de violence, il n'y avait pas de message clair indiquant que cette violence pouvait être liée à des déséquilibres systémiques ou structurels dans notre société.

¹ Nous utilisons ici le terme « victime » pour refléter le langage couramment utilisé dans les ressources que nous avons analysées.

Le message qui revenait constamment dans toutes les ressources est que la violence et les mauvais traitements sont une expérience individuelle vécue plus souvent par certaines personnes que d'autres, et qu'aucune raison claire n'explique pourquoi. Ce silence s'observe lorsqu'on examine la violence subie par les femmes et les filles autochtones. En effet, les études sur la question omettent d'établir des liens clairs avec les couches intersectionnelles des structures oppressives qui perpétuent cette violence, comme le colonialisme, l'hétéropatriarcat et le racisme. Les textes que nous avons examinés n'indiquaient aucun lien clair entre les mentions fréquentes de violence et d'abus et les structures habilitant les inégalités. Il s'est dégagé de notre analyse une hypothèse sous-jacente selon laquelle chacun a le même pouvoir et le même privilège, et que la violence éclate entre égaux lorsqu'une personne essaie d'en contrôler une autre.

Nous avons constaté que ce sous-texte allait à l'encontre d'autres parties des textes qui donnaient des exemples directs de disparités statistiques ou de marginalisation. Lorsque ces textes n'expliquent pas comment ces disparités se présentent, l'hypothèse sous-jacente de l'égalité peut amener le lecteur à établir une corrélation entre les niveaux disproportionnés de violence vécue et l'identité, le comportement ou les choix du groupe ou des individus concernés, car c'est ce qui est rendu visible dans les statistiques.

Même si ces textes parlaient de marginalisation, l'absence de contexte quant aux raisons pour lesquelles certains groupes sont ciblés et l'accent mis sur la responsabilité individuelle ont contribué à renforcer un discours où l'on jette le blâme sur la victime.

Comme la violence est présentée comme une problématique au niveau individuel et l'accent est mis sur la victime, il est logique que nous ayons constaté que les ressources proposaient des solutions individualisées pour lutter contre la violence. Ces solutions visaient principalement à changer la façon dont les victimes agissent, pensent et réagissent à la violence. Nous avons constaté que ce cadrage comportait deux volets : les solutions portant sur l'estime de soi et la régulation émotionnelle de la personne, et les solutions axées sur la stabilité économique et le développement personnel de la personne.

Bien qu'il puisse être important d'intervenir sur ces plans en cas de crise ou d'urgence, ces cadrages reflétaient aussi l'idée que la violence est exceptionnelle et aiguë. Lorsque les enjeux systémiques plus vastes présents dans la société sont retirés du contexte de la violence, un certain nombre d'interprétations peuvent être appliquées aux textes. Par exemple, on peut supposer que la violence

est rare et confinée dans des contextes interpersonnels. On peut aussi interpréter que la victime est davantage responsable de la violence qu'elle subit et de l'évolution des circonstances de sa vie qui l'ont amenée à subir de la violence, alors que l'agresseur et les déséquilibres de pouvoir dont il profite demeurent invisibles, tout comme les mesures prises par le gouvernement ou la société pour corriger ces déséquilibres fondamentaux.

Dans l'ensemble des ressources, nous avons constaté que l'attention du lecteur était détournée d'une réflexion sur la violence systémique et sur le changement systémique, même lorsqu'il était question de marginalisation, de discrimination ou d'oppression. Bien souvent, ce détournement de la perspective était effectué parce qu'aucun lien avec des systèmes plus vastes n'était présenté et que l'on mettait l'accent sur la responsabilité individuelle. Nous avons codé les cas où une problématique de marginalisation et de discrimination avait été cernée sans que l'on aborde ou remette en cause le système ou les déséquilibres de pouvoir qui les sous-tendent, et nous avons constaté qu'il s'agissait de l'un des exemples les plus fréquents de reproduction active dans tous les textes examinés.

Nous avons également constaté que l'accent mis sur les personnes et les solutions fondées sur le choix en matière de violence, y compris celles qui mettent l'accent sur les choix financiers individuels, était un solide indicateur du discours néolibéral. Nous avons corrélé la fréquence des éléments clés du discours néolibéral avec une perspective pathologisante qui se dégageait des jugements de valeur sur les stratégies d'adaptation, les réponses et les actions des personnes, et même leurs expressions émotionnelles et faciales. Ces textes plaçaient les actions, les réponses et l'état émotionnel de la personne au centre de la problématique de violence; les exemples les plus courants portaient sur la faible estime de soi en tant que variable liée à la violence.

En rendant la victime plus visible, en omettant d'établir des liens clairs avec les systèmes et les structures de pouvoir, et même en omettant de souligner la responsabilité de l'agresseur, ces perspectives se conjuguent pour renforcer l'idée que la victime, et non l'auteur, représente la seule fenêtre d'intervention pour contrer la violence. Nous avons observé les exemples les plus fréquents de cette dynamique dans les textes qui mettent directement l'accent sur la « personne », son rôle pour assurer sa propre sécurité et sa responsabilité d'accéder à des services comme solution à la violence et aux mauvais traitements dont elle est victime.

Dans notre analyse, nous avons constaté que ces reproductions subtiles faisaient partie d'un discours plus vaste qui présentait les ressources comme étant progressistes, féministes et antioppressives. Ce

cadre général a été contredit par des expressions fréquentes de blâme de la victime, ce qui souligne que la neutralité ou les lacunes dans les rouages du système juridique, sans explication ni recours, les endossements manifestes des pratiques juridiques, même lorsque la marginalisation ou la discrimination étaient mentionnées ailleurs dans le même texte, et les indications de discours antiféministes qui façonnent les réponses des personnes au système de justice et à la violence qu'elles ont vécue, faisaient partie du problème.

Nous avons également trouvé des exemples de textes qui laissent entendre que le travail de lutte contre la violence est la responsabilité des personnes qui sont les plus fréquemment ciblées. Nous avons relié ces discours à des textes qui soulignaient la responsabilité des personnes qui ont vécu la violence d'assurer leur sécurité. Ces exemples comprenaient des listes de mesures que les personnes pouvaient prendre pour rester en sécurité et des conseils sur la façon de repérer des situations individuelles et d'y réagir. Sans aucune discussion sur les déséquilibres de pouvoir systémiques ou structurels, nous avons constaté que l'accent mis sur la responsabilité individuelle renforçait l'idée que le comportement, les choix ou le caractère d'une victime sont à la base des expériences de violence.

Luke's Place : Text in Focus

Nous avons constaté que bon nombre des thèmes et des discours abordés ci-dessus étaient prédominants dans les ressources que nous avons recueillies à Luke's Place, un carrefour de ressources dont les documents sont utilisés par des organismes de partout en Ontario et dont le travail est considéré comme un exemple à suivre dans ce domaine. Comme Luke's Place est utilisé par de nombreux organismes pour éclairer leurs propres services, nous considérons ses ressources comme un point de référence utile qui est représentatif du discours dans ce domaine.

Nous cherchons tous à adopter de meilleures approches tenant compte des traumatismes et antioppression, mais nous constatons parfois dans notre propre travail que des contradictions se présentent, et nous essayons de comprendre comment et pourquoi il en est ainsi. Comme dans bon nombre des ressources que nous avons recensées dans notre échantillon et de façon plus générale, Luke's Place désigne le pouvoir et le contrôle comme faisant partie de la violence et de l'abus, mais limite cette perspective au niveau interpersonnel. Ces ressources décrivent la façon dont les hommes abusent d'autres personnes pour obtenir du pouvoir et exercer du contrôle sur elles, mais ces ressources ne parlent pas des causes profondes de ce comportement, ni des déséquilibres de pouvoir qui facilitent ces actes de domination.

En raison de la prévalence de ce cadrage dans les textes de lutte contre la violence dans l'ensemble des secteurs, nous avons consacré une section de notre analyse au cahier de travail de Luke intitulé *Family Court and Beyond: A Survival Workbook for Women*. Dans notre analyse, nous avons constaté que ce document était pratiquement aligné textuellement sur des discours progressistes, en adoptant des termes et des idées comme l'inclusion et la roue du pouvoir de Duluth, même s'il présentait peu de preuves d'un changement de paradigme dans les hypothèses de base de l'organisation. En d'autres termes, nous pouvons observer que le texte adopte des discours progressistes sans proposer de changement théorique dans la compréhension de la violence ou sans approfondir la conception du pouvoir et de l'oppression.

Pourquoi est-ce important? Nous pensons que pour apporter des changements profonds, il faut s'engager à adopter une perspective qui permet de tenir compte de la complexité accrue de notre travail. Dans notre propre travail de lutte contre la violence, nous espérons trouver des solutions qui entraîneront un changement systémique. Nous voulons être en mesure de lutter contre la violence d'une manière qui favorise la prévention et qui apporte des changements durables.

Nous voyons dans ces ressources que les services de soutien ont tendance à présenter le système juridique comme l'horizon du changement, mais qu'elles ne considèrent pas activement le système juridique comme une structure d'oppression. Sans perspective systémique, il devient difficile d'imaginer comment nous pouvons travailler pour changer le système juridique. Ce point de vue isole également les personnes et limite la possibilité de comprendre que la violence n'est pas une expérience individuelle, mais une expérience partagée. L'absence d'une prise de conscience solidaire peut limiter la guérison et renforcer les discours condamnant les victimes. Bien qu'elle ne soit pas souvent formulée en ces termes, la solidarité fait partie intégrante de la pratique tenant compte des traumatismes et antioppression, car elle nous permet de reconnaître les systèmes d'oppression et d'agir ensemble pour les changer.

Même s'il peut sembler radical d'affirmer que de ne pas s'attaquer à l'oppression est une forme d'oppression en soi, il est important de prendre conscience de la façon dont les silences nous rendent complices :

Permettre à un site saturé de rester à l'abri de la contestation peut communiquer le message que l'inégalité sociale est naturelle, normale et hégémonique. Par ailleurs, l'activisme politique et la résistance qui lèvent le voile sur la façon dont la violence lie des systèmes de pouvoir apparemment disparates peuvent avoir beaucoup plus de portée que des actes concrets d'opposition politique. (Collins, 2017, p. 1467)

Dans notre analyse, nous avons cerné de nombreux silences, des exemples de reproduction passive, et même certains cas de reproduction active de discours oppressifs. Par exemple, au lieu de remettre en question les structures oppressives de l'étiquette judiciaire qui sont classistes, racistes ou coloniales, une section d'un texte est allée jusqu'à imposer des mesures disciplinaires à des personnes qui avaient été victimes de violence, en critiquant leur comportement et en tentant de le corriger, ce qui représente une forme d'oppression et provoque un nouveau traumatisme. Elle précisait notamment comment parler, comment s'habiller et comment limiter ses réactions émotionnelles et ses expressions faciales :

Essayez de porter des vêtements que vous porteriez lors d'une entrevue d'emploi. En d'autres termes, ne donnez pas l'impression que vous venez de sortir du lit et que vous portez encore votre pyjama, ni que vous êtes en route vers une boîte de nuit. (Cross et MacLean, 2021, p. 96)

Aussi difficile que cela puisse être, faites de votre mieux pour éviter de manifester des émotions extrêmes, surtout de la colère. Vous avez certainement le droit d'être très en colère, mais essayez d'éviter de montrer que c'est ce que vous ressentez. Maintenez un langage corporel et des expressions faciales agréables, mais neutres. (Cross et MacLean, 2021, p. 97)

Dans d'autres contextes, nous pouvons observer que le fait de dire aux victimes de violence que ce qu'elles ont dit, l'impression qu'elles ont donnée et comment elles ont réagi fait partie de la condamnation des victimes et vise à normaliser et à dissimuler le comportement des personnes qui les marginalisent et les oppriment. Plutôt que de présenter les processus judiciaires comme des processus qui provoquent un nouveau traumatisme, le système juridique lui-même est présenté comme étant un acquis inébranlable et non problématique. Nous percevons cela comme faisant partie d'une idéologie néolibérale qui efface les systèmes et les structures de pouvoir et place l'individu et ses choix au cœur du problème.

Nous avons également observé que ces thèmes étaient repris dans le récit selon lequel la violence est utilisée pour produire des déséquilibres de pouvoir entre deux personnes. Ce cadrage donne à penser qu'il n'y a pas d'autre déséquilibre, violence ou oppression entre deux personnes; qu'il n'existe pas de structure sous-jacente qui influe sur les actes des auteurs et que les efforts devraient être axés sur la victime en cause. D'un point de vue antioppressif, ce n'est pas le cas; les déséquilibres de pouvoir dépassent la dimension individuelle et encouragent la violence contre certaines personnes afin de renforcer les hiérarchies existantes et de protéger les personnes qui bénéficient de l'inégalité.

Lorsque nous demeurons silencieux par rapport à ces systèmes de pouvoir, nous en devenons complices. Nous avons constaté que cela était particulièrement vrai lorsque nous parlons des expériences de violence vécues par les peuples autochtones sans parler du colonialisme et de la structure du colonialisme dans notre vie quotidienne. Encore une fois, nous traitons de ce thème dans le contexte et le texte du cahier de travail de Luke's Place, car cette ressource comporte une section distincte sur les femmes autochtones.

Nous avons trouvé que la perspective adoptée dans cette section était emblématique des contradictions discursives à plusieurs égards. Bien que cette section reconnaisse que les femmes autochtones « peuvent faire face à d'autres problèmes en raison des répercussions continues du colonialisme, du programme des pensionnats et du racisme » (Cross et MacLean, 2021, p. 145), ces problèmes sont énumérés en invoquant un lien, mais sans fournir aucune explication ou information supplémentaire. De plus, l'objet de ce qu'on qualifie d'« autochtone » est teinté de généralisations et d'hypothèses générales au sujet des femmes, des familles et des collectivités autochtones.

Lorsque des détails étaient fournis, comme des références à la vie dans une réserve ou aux droits de chasse et de pêche, ces idées ne s'appliquaient qu'aux femmes des Premières Nations inscrites, ce qui omet la diversité des peuples autochtones et de leurs expériences. Plutôt que de s'attaquer au colonialisme de peuplement, aux politiques génocidaires comme les pensionnats ou au racisme systémique dont sont victimes les peuples autochtones dans les systèmes coloniaux, qui sont toutes des structures cohérentes qui peuvent être mises au grand jour, ce texte place des œillères sur le lecteur qui ne peut voir que des représentations stéréotypées et des hypothèses coloniales sur les femmes autochtones et leur mode vie, et laisse, incidemment, une impression globale de symbolisme.

Comme il a été mentionné à maintes reprises dans le présent rapport, il est essentiel d'établir des liens clairs entre le pouvoir et l'oppression. Lorsque les textes traitent des personnes colonisées, racialisées

et marginalisées sans parler de la façon dont elles sont opprimées, notre regard demeure tourné vers ces personnes, ces identités et ces groupes, plutôt que vers les systèmes et les structures qui maintiennent l'inégalité.

Si nous ne travaillons pas à rendre ces systèmes et ces structures visibles, les personnes qui sont victimes de violence peuvent aussi recevoir le message que l'on appuie le discours plus large, à savoir que la violence qu'elles ont vécue a tout à voir avec elles et non qu'elle est le produit d'une société érigée sur des croyances hiérarchiques et des relations de domination. Plus problématique encore, ces discours peuvent être intériorisés, avoir une incidence sur la perception qu'ont les personnes de la manifestation de la violence dans la société et leur imposer le fardeau du changement.

Malheureusement, personne ne peut être en sécurité dans une société violente et une seule personne ne peut garantir la sécurité de l'ensemble de la société. Le changement ne peut être accompli que si chacun participe à cette transformation. Mais où les gens peuvent-ils s'adresser pour apprendre comment contrer la violence systémique? Où les gens peuvent-ils en apprendre davantage sur les systèmes et les structures qui sous-tendent la violence dont ils ont été victimes? Et comment pouvons-nous aider à créer un espace pour ces conversations essentielles dans notre travail?

La section suivante présente des exemples de texte, de discours et de perspectives qui mettent ces idées au premier plan et les combinent à la prestation de services directs aux personnes qui ont été victimes de violence. Plus particulièrement, ces textes combinent des déclarations et des messages individuels, systémiques, transformateurs et solidaires et créent ainsi une base pour discuter de la lutte contre l'oppression de manière profonde, mais accessible.

Section IV : Interventions critiques

Dans notre travail, nous sommes toujours à l'affût des pratiques exemplaires. Nous pensons qu'il existe un grand nombre d'occasions d'apprendre des gens de tous les secteurs et qu'il faut mettre en commun nos connaissances et notre expérience. Dans le cadre de notre recherche pour les besoins du présent projet, nous avons inclus une phase secondaire de collecte de documents visant à recenser des textes instructifs sur la façon de parler du pouvoir et de l'oppression avec plus de profondeur et de clarté.

Au cours de ce processus de collecte de documents, nous avons examiné des dizaines de sites Web et de ressources produits par des organismes dont le travail recoupe celui du système de justice et qui se

consacrent à la prestation de services et à la défense des intérêts. Dans notre échantillon, nous avons choisi trois organismes principaux dont les communications et les textes offraient la gamme de messages la plus élargie. Pour cette phase de la recherche, nous avons choisi de mettre en évidence des textes qui répondaient à certaines des tendances que nous avons observées dans notre analyse.

En ce qui concerne l'ampleur et la portée de cette section, nous commençons par des textes qui traitent du pouvoir et de l'oppression dans le système juridique en général; pour ce thème, nous avons inclus des travaux de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. La deuxième série de textes porte sur la communication des processus d'apprentissage d'une organisation qui s'efforce de lutter activement contre le colonialisme et le racisme dans la société et le système juridique. Pour ces thèmes, nous nous appuyons sur les ressources produites par l'équipe des Neighbourhood Legal Services à Toronto.

Le troisième ensemble de textes porte sur le colonialisme de peuplement. Nous avons choisi ce sujet parce qu'il correspond à notre expérience et à nos connaissances professionnelles et parce que nous voulons souligner l'importance d'en apprendre davantage sur le colonialisme de peuplement en tant que structure. Le travail de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario a toujours consisté en un amalgame d'éducation des lecteurs au sujet du colonialisme et de défense des femmes autochtones qu'elle sert. Tous ces exemples sont riches en enseignements sur la façon de recadrer notre discours sur le pouvoir, l'oppression, la violence et le système juridique.

Dans notre ensemble de documents, nous avons cherché des textes qui propose une solution de rechange directe aux tendances que nous avons observées dans notre analyse, qui traitent du pouvoir et de l'oppression, qui établissent des liens clairs et se gardent d'errer dans le symbolisme. Nous avons également cherché des exemples d'organismes qui réalisent des apprentissages et défendent les intérêts de leur clientèle de façon transparente afin que leurs processus et leurs positions soient clairs, que rien ne soit implicite et que la compréhension de leurs points de vue ne laisse pas place à l'interprétation. Pour le lecteur, le positionnement de ces organismes par rapport aux structures de pouvoir et aux systèmes d'oppression est clair.

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Sur le site Web de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), l'organisation utilise sa déclaration d'intention pour définir son travail et exprimer sa position concernant les structures de pouvoir et les systèmes d'oppression au sein du système juridique. Sur son site Web et dans ses

ressources, l'ACSEF maintient des liens clairs entre le pouvoir et la violence et intègre ces idées dans chaque déclaration.

Notre déclaration d'intention

L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) s'efforce de remédier à la déshumanisation et à l'exclusion sociale persistantes des femmes et des personnes de diverses identités de genre criminalisées.

Dans ce texte, l'ACSEF utilise ses messages pour transmettre de l'information au sujet de son organisation, de ses points de vue sur le pouvoir et la violence, et ouvre une voie visible au changement; lutter contre la criminalisation, la déshumanisation et l'exclusion des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Dans ces brèves déclarations, l'ACSEF combine la sensibilisation systémique et des liens directs avec la vie des gens.

Ces mêmes thèmes sont repris dans tous les messages de l'organisation, ce qui démontre une logique cohérente sur la façon dont les relations de pouvoir et d'oppression fonctionnent, sont reproduites et peuvent être contestées. Cette logique est constante tout au long de son travail, y compris dans sa reconnaissance territoriale.

Reconnaissance territoriale

... Tous les jours, nous nous efforçons de reconnaître notre relation avec cette terre et avec le colonialisme, et de travailler à la décolonisation en solidarité avec les peuples autochtones – notamment en portant une attention critique aux façons dont notre environnement de travail continue de reproduire des logiques coloniales. [...] Pour aller de l'avant et mettre fin à cette crise, il faut s'attaquer à ses causes profondes et mettre l'autodétermination des peuples autochtones au centre des solutions. Nous nous joignons aux communautés autochtones pour demander au gouvernement canadien de mettre en œuvre les appels à l'action de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), et de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

La reconnaissance territoriale est devenue très courante, mais peu d'organismes perçoivent ces déclarations comme une occasion de remettre en question le colonialisme de peuplement et de parler

de décolonisation. Sans ces interventions critiques, la reconnaissance territoriale peut devenir une déclaration de fait qui renforce les interprétations vides de sens de la réconciliation, des déclarations qui sont faites parce qu'on s'y attend, mais qui sont exprimées sans aucune intention de remettre en question ou de modifier les fondements du colonialisme de peuplement.

La reconnaissance territoriale n'est pas seulement une occasion importante de remettre en question le colonialisme de peuplement, il s'agit également d'un espace pour communiquer aux lecteurs autochtones qu'une organisation est consciente de la structure coloniale et qu'elle s'investit pour en apprendre davantage sur la façon dont le colonialisme fonctionne comme un système d'oppression. Cela peut être un indicateur important pour les lecteurs qu'une organisation accueillera favorablement les récits d'expériences de violence structurelle et systémique vécues par une personne autochtone. Ces déclarations sont également une occasion de préconiser la décolonisation et d'appuyer les demandes de changement des Autochtones.

Défense des droits juridiques

L'une des différences les plus frappantes que nous avons constatées dans les textes des organismes qui parlent de pouvoir et d'oppression est l'utilisation du mot défense des droits. Au lieu de mettre l'accent sur le soutien, l'accompagnement ou les processus d'aiguillage, des services également offerts par ces organismes, on met beaucoup plus l'accent sur la promotion active de changements systémiques afin que chaque personne soit confrontée à un moins grand nombre d'obstacles.

Bien que l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry soit un organisme national qui se consacre à des activités de défense des droits, cette même approche peut être adoptée à n'importe quel niveau, lorsque le fardeau du changement est imposé au système qui est oppressif, plutôt qu'aux personnes directement touchées par cette oppression. La défense des droits peut prendre de nombreuses formes et être intégrée et normalisée dans la façon dont nous parlons de notre travail et de notre société. La création de liens clairs fait partie de la défense des droits, car elle permet aux lecteurs de comprendre l'objet qui doit être changé.

Par exemple, dans le résumé de l'un de ses dossiers de défense des droits, l'ACSEF explique les liens entre les cas individuels et la violence systémique plus générale :

Enquête sur la mort de Delilah Blair

[...] La crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées est inextricablement liée à leur criminalisation et leur incarcération excessives par l'État canadien. Cette tragédie met encore en évidence le lien entre ces crises et rappelle à tous les paliers de gouvernement qu'ils doivent agir immédiatement.

Dans son récent rapport intitulé *L'échec de La création de choix : La nécessité d'une structure de surveillance contraignante du Service correctionnel du Canada* (2022), l'ACSEF n'hésite pas à déclarer que les prisons du Canada sont « un système rongé par un racisme structurel » (ACSEF, 2022, p. 4) et énonce sa position et ses objectifs en matière de défense des droits avec conviction.

Devant l'échec de ces vastes tentatives de changement par des législateur.trice.s, des universitaires et des défenseur.euse.s des droits, nous devons nous rendre à l'évidence et tirer les conclusions présentées depuis des dizaines d'années déjà par de nombreux.euses expert.e.s : les prisons sont intrinsèquement inhumaines et ne peuvent être réformées. (ACSEF, 2022, p. 5)

Nous ne pouvons plus dépenser notre énergie à chercher des moyens de rendre les prisons utiles. (ACSEF, 2022, p. 5)

Nous devons adopter une double approche, qui vise l'abolition de ces établissements néfastes et qui veille en même temps à ce que les personnes actuellement incarcérées puissent véritablement défendre leurs droits et recevoir un traitement légal. (ACSEF, 2022, p. 5)

Tout au long de ce rapport, l'ACSEF présente le contexte historique de sa réponse et sa vision du changement, en établissant des liens directs entre les taux disproportionnés d'incarcération et l'oppression systémique.

Bien que le problème de l'incarcération excessive des Autochtones ait été largement étudié, les politiques du SCC continuent de surclassifier, de négliger et de discriminer les femmes autochtones. (ACSEF, 2022, p. 11)

L'ACSEF établit un équilibre entre la prestation de services individuels et une perspective systémique plus large, et définit sa position tout en maintenant un discours exhaustif :

L'ACSEF milite avant tout contre l'incarcération et la criminalisation des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Toutefois, tant que les prisons existeront, nous nous battons aussi pour les droits et le traitement digne des personnes qui s'y trouvent. Nous reconnaissons les limites de cette approche : toute intervention faite au sein du système carcéral est condamnée à être à un moment donné détournée de son intention originale, corrompue ou utilisée pour causer des dommages.

Tant que des personnes seront en détention, il sera de notre devoir de travailler simultanément à une surveillance efficace et à une transformation systémique. En l'état actuel des choses, les pénitenciers fédéraux exercent des pouvoirs immenses sur la vie et la liberté des gens, d'une multitude de manières qui vont bien au-delà de la portée et de l'intention de la loi. » (ACSEF, 2022, p. 13)

Tout au long de son rapport, l'ACSEF insiste sur le fait que ce sont les acteurs gouvernementaux, et non les femmes et les personnes de diverses identités de genre, qui sont responsables d'apporter les changements nécessaires pour mettre fin à la violence et à l'oppression. L'ACSEF décrit également les mesures précises qui doivent être prises pour aider à apporter ces changements, en offrant au lecteur une compréhension de la façon dont il peut participer à ces efforts, notamment en exprimant son appui au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'inaction chronique bien connue du SCC [Service correctionnel du Canada] face aux problèmes les plus urgents nous amène à affirmer qu'une solution s'impose : il faut mettre en place une structure de surveillance contraignante du Service correctionnel du Canada et opérer une transformation systémique de la gestion canadienne des délits et de la criminalisation. (ACSEF, 2022, p. 14)

Nous croyons qu'en renforçant le pouvoir de surveillance du BEC [Bureau de l'enquêteur correctionnel], en ratifiant l'OPCAT [Protocole facultatif se rapportant à la Convention] et en adoptant véritablement des approches reposant sur des données probantes (comme le modèle de défense des droits relationnel de l'ACSEF), nous pouvons créer des systèmes ancrés dans les soins, les changements transformationnels et la justice. (ACSEF, 2022, p. 15)

Neighbourhood Legal Services (NLS) Toronto

Le Neighbourhood Legal Services (NLS) de Toronto (Ontario) offre des ressources juridiques aux membres de la collectivité dans leur zone de population qui répondent à certains critères d'admissibilité. L'organisme offre principalement des services juridiques aux membres de la collectivité, mais va aussi au-delà de ce mandat et informe le lecteur qu'il est déterminé à s'attaquer aux structures de pouvoir et aux systèmes d'oppression :

Le NLS est déterminé à lutter contre le racisme au sein de notre collectivité, de notre milieu de travail et des institutions canadiennes. Nous reconnaissons que le Canada (île de la Tortue) et Toronto (Tkaronto) ont été construits sur des terres autochtones volées, et que le Canada était un partenaire actif de la traite transatlantique des esclaves. Les membres de nos collectivités des personnes noires, autochtones et de couleur sont victimes de racisme dans leurs interactions avec le système de justice, le système d'éducation, l'économie, le système de santé et plus encore. Nous considérons cela comme un fait. Nous voulons que les membres de notre communauté racialisée sachent que lorsqu'ils se présenteront au NLS, ils seront traités avec dignité et respect, et que leurs expériences de racisme seront crues et validées.

En plus de fournir des services de défense juridique, le NLS maintient un engagement exprès à l'égard de l'éducation et de l'apprentissage dans tous ses messages. Non seulement ses textes et ses ressources visent à partager leur parcours d'apprentissage avec le lecteur, mais le NLS l'invite également à l'accompagner dans ce parcours :

Nous avons dressé une liste de ressources pour aider les membres de la communauté des personnes noires, autochtones et de couleur en quête de justice raciale, ainsi que les personnes s'identifiant comme des Blancs, à en apprendre davantage sur le racisme, les privilèges et la suprématie blanche.

Dans ses pages d'information, le NLS cerne activement les possibilités d'inclure des renseignements éducatifs et d'établir des liens pour le lecteur. Par exemple, dans une liste de ressources juridiques liées au système d'éducation, le NLS note que « les élèves noirs sont suspendus et expulsés dans une proportion beaucoup plus élevée que les élèves non noirs ».

La brève inclusion de cette déclaration fournit au lecteur de l'information sur le racisme systémique en même temps qu'elle communique la sensibilisation du NLS à la façon dont les systèmes d'oppression peuvent avoir une incidence sur les personnes au niveau individuel. Dans les notes afférentes à ce texte, le SNC présente une avenue de recours : « Si vous estimez que votre école ou votre enseignant vous a traité différemment en raison de votre race, de votre sexe, de vos capacités ou d'autres qualités personnelles, cela pourrait constituer une violation du Code des droits de la personne. »

Dans l'information qu'il fournit au sujet de l'intervention en cas de violence policière, le NLS va plus loin en renseignant le lecteur sur les processus systémiques. Contrairement aux documents d'appui juridique que nous avons recueillis au cours de la première phase de notre recherche, qui présentent la police comme un acteur neutre ou nécessaire, le NLS reconnaît la violence systémique dans les services de police et offre au lecteur des renseignements judiciaires sur ce à quoi il peut s'attendre lorsqu'il demande réparation.

Le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) reçoit les plaintes concernant la conduite de la police. Il fait enquête, formule des conclusions et des recommandations et peut tenir des audiences disciplinaires. Nombreux sont ceux qui critiquent le BDIEP parce que les plaintes sont traitées par d'autres agents, appartenant souvent à la même division que les agents visés par la plainte.

Si vous pensez que la police vous a traité différemment en raison de votre race, de votre sexe, de vos capacités ou d'autres qualités personnelles, cela pourrait constituer une violation du Code des droits de la personne. En pareil cas, vous pouvez déposer une « requête » auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Il est recommandé de demander conseil à un avocat pour déterminer s'il serait préférable de poursuivre la police en justice.

Si vous avez subi un préjudice causé par la conduite de la police, vous pouvez tenter une poursuite contre la police. Vous devrez documenter la situation au moyen de preuves, comme des rapports d'hôpital, des photos de vos blessures ou des coordonnées de témoins. Certains avocats pourront être disposés à prendre en charge votre cas sur la base d'honoraires conditionnels – vous n'aurez pas à les payer tant que vous n'aurez pas obtenu d'indemnité.

Une caractéristique notable de la pratique discursive du NLS est sa transparence quant au fait d'être une organisation apprenante. Le NLS définit ses connaissances comme un processus ou un parcours d'apprentissage continu. Dans nos recherches, nous avons constaté que ce positionnement était unique parce qu'il combine de solides énoncés de position et une ouverture à une croissance continue. Ces déclarations figuraient le plus souvent dans les documents du NLS portant sur les incidents de violence qui ont été publicisés dans les médias.

Plutôt que de simplement réagir à ces incidents par des déclarations de reconnaissance et de sympathie, le NLS a présenté ces incidents comme des occasions d'apprentissage et a utilisé ses déclarations publiques pour rendre les structures et les systèmes visibles, de manière à établir le lien entre ces incidents de violence de niveau individuel et la violence systémique, et à réaffirmer et à approfondir son engagement en faveur d'approches antioppressives.

Notre organisation apprend et s'engage à prendre des mesures pour lutter contre le racisme, tant au sein de notre organisation que dans la façon dont nous nous présentons et défendons les droits de nos clients musulmans. (6 juin 2021)

Nous reconnaissons que ces décès récents sont le reflet d'une très longue histoire de racisme et de violence contre les Noirs, dont les coupables sont trop souvent des acteurs, des institutions et des organismes de l'État. [...] Le NLS reconnaît que lorsque le racisme se combine à d'autres systèmes d'oppression comme la pauvreté, l'identité de genre, etc., il augmente la probabilité de manifestation de racisme et de violence contre les Noirs. [...] Cependant, le NLS s'engage à lutter activement contre le racisme, notamment en continuant de s'éduquer sur les préjugés implicites et les systèmes d'oppression, et en réfléchissant à la façon dont nous pouvons travailler à l'interne et à l'externe pour démanteler les systèmes de racisme. (été 2020)

Les Neighbourhood Legal Services sont solidaires des peuples autochtones qui réclament justice à la suite de la récente nouvelle de la découverte des restes de 215 enfants autochtones dans un pensionnat de Kamloops. [...] Nous savons que cette tragédie est l'un des nombreux exemples du processus continu de colonialisme. Bien que les enfants autochtones ne représentent que 7 % de la population de jeunes au Canada, ils représentent 52,2 % des enfants en famille d'accueil. [...] Les forces de la violence coloniale qui ont tué ces 215 enfants autochtones sont les mêmes que celles qui ont tué 7 élèves autochtones du secondaire à Thunder Bay de 2000 à 2011; celles qui ont tué Joyce Echaquan; celles qui ont tué Colten Boushie; les mêmes que celles qui sanctionnent la pratique cruelle des « promenades sous les étoiles » et celles qui perpétuent la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. [...] Nous nous engageons à désapprendre les histoires biaisées qu'on nous a enseignées et à découvrir le caractère véritable de ces tragédies. (juin 2021)

Les données recueillies depuis mars 2020 montrent que les membres de la communauté asiatique structurellement marginalisée sont ceux qui sont le plus souvent la cible d'attaques verbales, d'agressions physiques ou d'intimidation sous forme de feinte de toux ou de crachat. [...] Nous implorons également nos gouvernements d'établir des lois et des politiques qui démantèlent la suprématie blanche, car toutes les formes de racisme sont filtrées à travers ce prisme fondé sur la haine. [...] Le NLS reconnaît également qu'il fonctionne lui aussi au sein d'un système et d'un réseau d'institutions fondées sur la suprématie blanche. Pour lutter contre cette problématique, nous avons embauché un consultant en lutte contre le racisme et l'oppression pour nous aider à changer le paradigme que nous utilisons pour servir nos clients, travailler les uns avec les autres et collaborer avec les organismes communautaires. Il ne s'agit pas d'un processus qui s'est déroulé du jour au lendemain, mais d'un long processus qui se poursuivra et qui doit continuer d'être inconfortable alors que nous évoluons et que nous nous mettons au défi de faire du travail de justice sociale dans un cadre antiraciste et antioppressif. (avril 2021)

Une déclaration ne suffit pas. L'éducation, l'action et la défense des droits peuvent apporter des changements réels et ont déjà commencé à le faire. (été 2020)

Ontario Native Women's Association

Au cours des dernières années, l'Ontario Native Women's Association a produit deux rapports qui sont des lectures essentielles pour tout organisme qui travaille auprès des femmes autochtones victimes de violence. Le plus récent est Reconciliation with Indigenous Women: Changing the Story of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2020) et l'autre Journey to Safe Spaces: Indigenous Anti-human Trafficking Engagement Report (2019).

Ces deux rapports sont des ressources formidables pour en apprendre davantage sur le colonialisme de peuplement et la violence faite aux femmes autochtones et aux personnes bispirituelles. Ils décrivent la mission et les principes de l'ONWA en matière de collaboration avec les collectivités autochtones et de lutte contre la violence coloniale. Ils donnent également un bon aperçu de la façon dont le colonialisme de peuplement est normalisé et fonctionne dans la société et dans la vie des femmes autochtones.

Le legs de la colonisation perturbe, mine et passe sous silence les rôles et les responsabilités des femmes autochtones. La colonisation laisse les femmes et les filles autochtones détachées de leur identité, de leur famille et de leur communauté. Les valeurs patriarcales remplacent les valeurs autochtones. La colonisation a pour effet de taire la voix des femmes. (ONWA, 2020, p. 16)

La violence faite aux femmes et aux filles autochtones contribue à la normalisation de la violence et enseigne aux jeunes femmes à l'accepter dans le cadre de leur vie. Le racisme et la discrimination systémiques à l'égard des peuples autochtones signifient que les institutions de la société dominante ignorent la violence ou la considèrent comme quelque chose d'acceptable. (ONWA, 2019, p. 7)

Il est essentiel de comprendre que les voix des femmes autochtones ont été laissées de côté et réduites au silence dans les conversations qui ont une incidence sur leur sécurité, leur bien-être et leurs moyens de subsistance. Des solutions concrètes et significatives ne peuvent être mises de l'avant tant que la réduction au silence de la voix des femmes autochtones ne sera pas comprise, traitée et corrigée. (ONWA, 2020, p. 17)

Dans le cadre des consultations sur la mobilisation communautaire, l'ONWA partage la voix des femmes autochtones avec l'auditoire. Elle présente aussi les points de vue et les expériences de ces femmes dans ses rapports. Ces voix sont essentielles pour que les fournisseurs de services et les défenseurs des droits puissent les entendre et les comprendre, même si certains de leurs messages peuvent être difficiles à reconnaître. Fait important, l'ONWA souligne le rôle des prestataires de services dans ces structures d'oppression.

Les problèmes les plus pressants relevés par les survivantes de la traite des personnes sont la sécurité et le traitement discriminatoire de la part de certains fournisseurs de services » (ONWA, 2019, p. 18)

Il y a deux façons d'aborder la prestation de services aux femmes autochtones. L'une consiste à transformer les organismes, fondés sur les valeurs coloniales en des organismes fondés sur des valeurs adaptées à la culture et tenant compte des traumatismes, en éliminant le racisme systémique qui a façonné leurs pratiques et leurs politiques et qui porte préjudice aux femmes autochtones. (ONWA, 2020, p. 44)

Dans ses rapports, l'ONWA traite également du rôle du système juridique, y compris le rôle des agents de soutien à la Cour de la famille, en communiquant de l'information à l'intention des femmes et des familles autochtones évoluant dans le système.

Les familles des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues ont décrit à maintes reprises leur expérience négative avec le système judiciaire, qu'il s'agisse de la police ou des avocats. Le système juridique canadien doit être mieux adapté aux défis et aux besoins uniques des femmes autochtones. En fin de compte, le système juridique doit être transformé en un système de justice culturellement sécuritaire, axé sur le bien-être des femmes autochtones et exempt de discrimination et de racisme. (ONWA, 2020, p. 36)

Les services de soutien en droit de la famille destinés aux femmes et aux familles autochtones qui évoluent dans le système judiciaire doivent être appuyés par de l'information et du soutien dans le domaine du droit de la famille. (ONWA, 2019, p. 26)

Bien que les agents de soutien à la Cour de la famille comprennent le système juridique et son fonctionnement, notre analyse critique du discours a révélé que peu de ressources et d'organismes connaissent les dimensions coloniales du système ou sont prêtes à défendre les droits des peuples autochtones de remettre en cause ces dimensions. Comme l'indique l'ONWA, ce silence empêche les femmes autochtones de recevoir l'information qui les aiderait à s'y retrouver dans le système en bénéficiant d'un point de vue critique.

De nombreuses ressources de soutien du tribunal de la famille dirigent les femmes et les familles autochtones vers des organismes autochtones sans mentionner le lien entre ces identités et le colonialisme de peuplement et le système juridique. Du point de vue de la prise en compte des traumatismes et de la lutte contre l'oppression, les organismes autochtones ne sont pas les seuls responsables de préconiser des changements systémiques ou de lutter contre l'oppression coloniale. Chaque organisme qui travaille avec le système juridique est en mesure de préconiser le changement et de promouvoir la décolonisation.

Des siècles de colonialisme historique et continu ont perturbé les droits inhérents des femmes autochtones. Malgré les efforts déployés pour en rétablir certains, notamment au chapitre du rétablissement du statut par l'apport de plusieurs changements législatifs sur plusieurs décennies, les effets discriminatoires des lois canadiennes se persistent. Les structures de gouvernance traditionnelles incluaient les femmes et elles jouissaient d'un pouvoir décisionnel. Les femmes étaient valorisées en fonction de la valeur de leurs expériences et de leur contribution à la société. Les femmes autochtones avaient le droit à l'autodétermination depuis des temps immémoriaux en tant que matriarches de nations souveraines de l'île de la Tortue (Amérique du Nord). Nous avons compétence pour administrer et exploiter nos propres systèmes politiques, juridiques, économiques, sociaux et culturels, y compris ceux qui touchaient nos corps, nos terres, nos ressources, nos familles, nos appartenances, nos identités et notre bien-être. (Chiefs of Ontario, s.d.) Le droit des femmes autochtones de participer aux structures de gouvernance sur un pied d'égalité n'a jamais été éteint par traité. Ce droit faisait partie intégrante des cultures et des sociétés des peuples autochtones. Les droits ancestraux prévus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 s'appliquent également aux hommes et aux femmes. Toutefois, pour que les droits des femmes autochtones soient reconnus par les tribunaux, il incombe aux femmes autochtones de prouver leurs droits, principalement par l'entremise des tribunaux. (ONWA, 2020, p. 28)

Nous ne pouvons pas rétablir nos collectivités, nos nations et nos sociétés plus vastes qui ont normalisé la violence faite aux femmes et aux filles autochtones en utilisant les mêmes institutions et pratiques colonisées, comme un système de croyances patriarcales qui a créé la violence ou qui y a contribué. (ONWA, 2020, p. 3)

PERSPECTIVES : PROMOTION D'UN SYSTÈME JURIDIQUE TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES

Tout au long de notre recherche, nous avons remarqué que les ressources de soutien du tribunal de la famille sont principalement axées sur l'adaptation des connaissances et du comportement des clients au système juridique, sans remettre en question les structures de pouvoir ou les systèmes d'oppression. En travaillant d'un point de vue tenant compte des traumatismes et antioppressif, nous avons été surpris de constater que certains textes vont jusqu'à chercher activement à contrôler le comportement et les réponses émotionnelles des victimes de violence, et même jusqu'à leur dire comment exprimer leurs émotions et contrôler leurs expressions faciales.

Ces approches et ces cadrages non seulement cachent le pouvoir et l'oppression, mais ils reproduisent également des inégalités et des déséquilibres qui traumatisent et oppriment activement les victimes. Essentiellement, ces textes cherchent à obliger les victimes de violence à accepter et à respecter les pratiques oppressives du système judiciaire. Au cours de notre phase de recherche secondaire, nous avons recensé des ressources qui abordaient ces défis et qui proposaient une orientation progressive pour le changement.

Il ressort un thème commun de nos lectures, à savoir que l'adoption d'approches tenant compte des traumatismes et antioppression exige une réflexion critique sur la façon dont les services de soutien du tribunal de la famille étendent et reproduisent l'oppression dans leur propre travail. Pour amorcer véritablement un travail en utilisant de ces approches, nous devons tous nous engager à dans une démarche en acceptant qu'elle soit accompagnée d'un certain degré d'inconfort.

L'adoption de pratiques tenant compte des traumatismes et antioppression signifie que nous comprenons non seulement les rouages du pouvoir et de l'oppression, mais que nous réfléchissons aussi à la façon dont nous pouvons les contrer. Dans un article sur le système juridique aux États-Unis, McKenna et Holfreter font remarquer qu'« il est important que les avocats, les juges et les autres acteurs du système judiciaire reçoivent une formation sur les soins tenant compte des traumatismes et qu'ils connaissent bien l'application de ces pratiques dans la salle d'audience » (2020, p. 15).

McKenna et Holfreter approfondissent le sujet en établissant des liens clairs entre les systèmes de pouvoir et les expériences individuelles : « Dans les procédures devant la cour et la documentation sur la détermination de la peine, les approches intersectionnelles consistent à aller au-delà de la

reconnaissance de l'existence de disparités comment l'interaction entre les différentes catégories de désavantages produit un désavantage cumulatif, et en tenir compte (Gaub et Holtfreter, 2015). Les facteurs individuels, familiaux et communautaires familiaux se recoupent et influencent la façon dont les sanctions judiciaires sont vécues (Lowenstein, 2018). Le traumatisme historique et la discrimination ont également une incidence la relation des personnes avec la loi (Hinton, 2016). Par exemple, l'incarcération de masse a des significations et des conséquences différentes pour les personnes de couleur par rapport aux personnes de race blanche (Hinton, 2016). De même, les Autochtones ont toujours été victimisés par le gouvernement et le système juridique, ce qui a modifié leurs interactions avec le système juridique et leurs perceptions à l'égard de celui-ci (Deer, 2018). Une optique sexospécifique tient compte de la sensibilité de l'identité individuelle aux processus de traitement et de prise de décisions, qui peuvent influencer sur d'autres interactions avec système juridique. Le renforcement des connaissances globales des intervenants du tribunal sur la façon dont les traumatismes et les conséquences juridiques interagissent avec l'identité des clients est une avenue prometteuse pour obtenir des résultats plus positifs pour les personnes qui doivent interagir avec les tribunaux » (2020, p. 14).

Aux dernières étapes de notre recherche, nous avons réfléchi à notre propre travail dans le domaine de la violence sexuelle. Faisons-nous porter la responsabilité du changement aux survivants ou utilisons-nous nos connaissances et nos positions pour préconiser un changement systémique plus vaste? De même, nous nous sommes demandé pourquoi un si grand nombre de ressources du tribunal de la famille ont insisté sur la responsabilité de la victime de violence et pourquoi si peu de programmes de soutien aux victimes et au tribunal préconisent activement que le système juridique adopte des approches tenant compte des traumatismes et antioppression.

McKenna et Holtfreter (2020) observent que la compréhension du traumatisme est un processus continu d'apprentissage et de changement pour de nombreux organismes : « Les chercheurs et les praticiens commencent à comprendre le lien complexe qui existe entre le traumatisme et les démêlés avec le système de justice pénale. Il y a un besoin croissant d'évaluer les tribunaux et les processus de détermination de la peine » (p. 1).

De ce point de vue, nous sommes tous constamment en train d'apprendre et de désapprendre en quoi consistent les structures de pouvoir et les systèmes d'oppression. Pour les agents de soutien à la Cour de la famille, une partie de ce parcours consiste à dire la vérité au sujet du pouvoir du système juridique et à faire preuve de transparence à l'égard des systèmes d'oppression qui y sont normalisés. Lorsque

le pouvoir et l'oppression sont visibles, nous pouvons entreprendre un travail pour corriger ces déséquilibres et même réaliser un changement systémique.

McKenna et Holtfreter soulignent qu'aux États-Unis, la recherche a révélé que :

« le personnel judiciaire et des tribunaux qui utilise des pratiques tenant compte des traumatismes déclare qu'il a acquis une meilleure compréhension qui oriente l'intervention et les actions auprès des clients (Anyikwa, 2016; Drabble et coll., 2013), qui réduit le risque de traumatiser de nouveau les clients et lui donne la capacité d'utiliser des techniques adaptatives et de fournir des réponses adaptées sur le plan culturel (Anyikwa, 2016; Campbell et Raja, 2005; Drabble et coll., 2013) » (McKenna et Holtfreter, 2020, p. 3).

Ces auteurs décrivent certaines des stratégies qui ont été utilisées dans le système juridique américain :

Selon Covington (1999), les personnes et les établissements qui utilisent des pratiques tenant compte des traumatismes devraient éviter de déclencher des réactions chez les victimes, adapter les comportements pour offrir du soutien et laisser aux survivants l'espace dont ils ont besoin pour gérer leur traumatisme avec succès. Pour ce faire, il faut créer un environnement paisible, en respectant les limites et en utilisant un langage et des comportements qui communiquent un sentiment de pouvoir personnel. Les pratiques tenant compte des traumatismes atténuent le caractère punitif et humiliant pouvant être associé à certaines approches, évitent la surveillance intrusive et utilisent la négociation pour gérer les conflits. Ce modèle met l'accent sur le choix du client, mais exige l'adhésion du personnel correctionnel (Drabble et coll., 2013). (McKenna et Holtfreter, 2020, p. 3)

Les juges et les autres intervenants des tribunaux peuvent équilibrer les différences de pouvoir dans la salle d'audience et miser plutôt sur la collaboration et des approches non conflictuelles dans le traitement des cas (Drabble et coll., 2013). Les tribunaux qui tiennent compte des traumatismes doivent mettre l'accent sur des rencontres de suivi et des vérifications périodiques auprès des clients. La stabilité des relations entre les intervenants et les clients est essentielle. (McKenna et Holtfreter, 2020, p. 3)

Comme l'emploi et le logement sont des déterminants de la réussite d'une intervention après des démêlés avec le système de justice pénale, il faut éliminer les obstacles à ceux-ci avant même que les clients puissent atteindre ces objectifs. Les agents communautaires des services correctionnels peuvent aider les clients en déterminant les programmes et les services appuyés par l'État qui les aident à trouver un emploi et un logement (Holtfreter et coll., 2004; Holtfreter et Wattanaporn, 2014). Les tribunaux peuvent appliquer les principes des soins tenant compte des traumatismes dans de nombreux processus, notamment l'admission, les témoignages, les interventions et les sanctions (Arisco, 2014; SAMHSA, 2014b). (McKenna et Holtfreter, 2020, p. 3)

L'adoption d'une pratique tenant compte des traumatismes et antioppression signifie également de reconnaître que des personnes, des groupes et des identités différents sont traités différemment par le système juridique. Compte tenu des expériences et des antécédents de discrimination, d'oppression et de violence, il est important que les représentants et les travailleurs du système judiciaire démontrent un traitement équitable envers les personnes, en leur garantissant « une occasion de faire

entendre leur voix, l'impartialité des autorités, le respect et le maintien de leur dignité » (McKenna et Holtfreter, 2020, p. 4).

Les approches tenant compte des traumatismes et antioppression nous obligent également à réfléchir au-delà du cadre immédiat. Pour les agents de soutien à la Cour de la famille, cela signifie qu'il faut penser au-delà du contexte et des procédures judiciaires et inclure une perspective holistique historique et socialement consciente. McKenna et Holtfreter observent des points communs avec les services sensibles au genre qui « cherchent à comprendre les influences du sexe, des relations, de l'environnement, de l'accès aux services et de la qualité des services, du statut socioéconomique et de la communauté sur la manifestation du traumatisme et à y répondre adéquatement » (2020, p. 6).

Dans le résumé intitulé « Essential Components of Trauma-Informed Judicial Practice » (composantes essentielles de la pratique judiciaire tenant compte des traumatismes) de la Substance Abuse and Mental Health Services Administration (SAMHSA), le fardeau du changement repose entièrement sur le système juridique lui-même, en insistant sur le fait que le personnel du système doit être accueillant, ne pas porter de jugement et se montrer ouvert à la modification des politiques, des procédures et des environnements pour appuyer cette démarche.

La SAMHSA fait également remarquer qu'une partie de ce travail est plus subtile et exige que les personnes qui travaillent avec le système juridique et au sein de celui-ci reconnaissent et reformulent la réponse au traumatisme de l'abus de pouvoir et de l'oppression : « Une personne qui a été battue dans son enfance s'attend à être battue. Je suis constamment témoin de provocation, surtout chez les jeunes hommes. Ils provoquent les agents du tribunal dans le but inconscient de contrôler au moins à quel moment la violence se produit. – Juge du tribunal de traitement » (SAMHSA, 2013, p. 1)

Voici des exemples tirés de la SAMHSA qui montrent comment des réponses raisonnables à la domination, à l'oppression et aux traumatismes peuvent être recadrées pour éviter la pathologisation, la condamnation de la victime et la reproduction des structures de pouvoir dans notre propre discours.

Une composante essentielle de la sensibilisation aux traumatismes consiste à comprendre ces comportements non pas comme des faiblesses de caractère ou des symptômes de la maladie mentale, mais comme des stratégies ou des mécanismes d'adaptation comportementale utilisés pour faire face aux répercussions physiques et émotionnelles des traumatismes passés. Ce changement de paradigme n'implique pas une déresponsabilisation à l'égard des comportements illégaux, mais il donne l'occasion d'appliquer les approches les plus efficaces pour favoriser le rétablissement et réduire la récurrence. (SAMHSA, 2013, p. 3)

De nombreuses personnes hésitent à parler de violence interpersonnelle et d'autres expériences traumatisantes. Dans certains cas, elles peuvent ne pas percevoir leurs expériences passées de violence comme un traumatisme ou se percevoir comme une victime. De plus, les femmes et les hommes qui ont été agressés physiquement ou sexuellement peuvent avoir peur de parler de leurs expériences par crainte d'être mal étiquetés, maltraités ou tout simplement de ne pas être crus. Dans bien des cas, leurs craintes sont fondées. Une étude a révélé que les personnes chez qui on a diagnostiqué une maladie mentale et qui demandent de l'aide pour se sortir d'une situation de violence familiale sont souvent aiguillées vers des services de traitement psychiatrique en établissement ou dans la collectivité. Leur dénonciation d'un crime est considérée comme faisant partie de leurs problèmes de santé mentale. (SAMHSA, 2013, p. 3)

Une salle d'audience peut être intimidante, même pour les personnes qui n'ont pas vécu de violence ou de traumatisme dans leur vie. De nombreuses pratiques peuvent être perçues comme choquantes et déshumanisantes pour quelqu'un qui fait l'expérience du tribunal pour la première fois. [...] Bon nombre des signes servent à intimider et à séparer les participants, qui peuvent avoir l'impression d'être traités avec mépris. Il y a aussi des préoccupations quant à la façon de rendre la salle d'audience sécuritaire pour les participants lorsque les auteurs ou les victimes de leurs crimes sont présents. » (SAMHSA, 2013, p. 7)

Le stress généré par l'environnement d'une salle d'audience peut aussi nuire à la capacité des survivants de communiquer de manière efficace avec vous et le personnel de la cour. (SAMHSA, 2013, p. xi)

Pour une personne qui a vécu un traumatisme ou qui est encore victime de violence dans sa vie, les paroles d'un juge ont le potentiel de blesser ou de guérir. (SAMHSA, 2013, p. 4)

Il est important de savoir que de nombreuses personnes qui comparaissent devant vous demeurent dans des milieux et des relations nuisibles, même pendant qu'elles participent aux programmes des tribunaux de traitement. (SAMHSA, 2013, p. 2)

Plus nous contribuons à la normalisation des structures de pouvoir inégales et des systèmes d'oppression au sein de la société et plus nous communiquons que ces conditions sont attendues, inévitables ou neutres, plus nous renforçons la croyance chez les personnes qui vivent l'oppression et la violence, y résistent et y réagissent, qu'elles sont elles-mêmes le problème. Si nous voulons prévenir la violence, plutôt que simplement y réagir, nous devons commencer à parler ouvertement de la façon dont le pouvoir, l'oppression et la violence interagissent dans les espaces que nous partageons.

Ce n'est pas seulement à nous d'en apprendre davantage sur le pouvoir et l'oppression, et de plaider pour le changement; c'est aussi notre responsabilité collective d'inviter les autres sur ce parcours de transformation. Comme l'a fait remarquer la SAMHSA, « les juges qui comprennent le traumatisme et ses conséquences sont mieux placées pour préconiser la mise en place de services adaptés aux traumatismes et de systèmes tenant compte des traumatismes » (2013, p. 9).

Contrairement à l'accent néolibéral mis sur la sécurité individuelle, les approches tenant compte des traumatismes et antioppression reconnaissent que personne ne peut être en sécurité tant que chacun n'est pas en sécurité. L'ONWA partage une vision de la sécurité qui nous interpelle tous dans son mémoire de 2018 intitulé *Community-based Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Submission to the National Inquiry*:

La sécurité ressemble à une communauté entière qui prend soin des femmes autochtones, aime les femmes autochtones, qui élève leur voix, qui protège leurs enfants, qui éduque leurs enfants, qui nourrit leurs enfants. La sécurité ressemble à la multiplication de l'amour. La sécurité passe par la fin de la violence coloniale. Mettons fin à la violence, au traumatisme. Laissons les femmes diriger. (ONWA, 2020, p. 15)

Pour ceux qui désirent en apprendre davantage, le Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa créera une bibliothèque de ressources pour faciliter notre propre apprentissage et partager cet apprentissage avec les autres. Ces ressources seront publiées sur le site orcc.net dans les prochains mois.

Nous évoluons ensemble sur ce chemin.

Références

- Adkison-Stevens, C. & Timmons, V. (2018). *Prevention through liberation: Theory and practice of anti-oppression as primary prevention of sexual and domestic violence*. Oregon Coalition Against Domestic & Sexual Violence.
https://www.ocadsv.org/sites/default/files/resource_pub/Prevention_Through_Liberation_-_Paper.pdf
- Armstrong, A. (2019). *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2017* Statistique Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.htm>
- Arvin, M., Tuck, E., & Morrill, A. (2013). Decolonizing feminism: Challenging connections between settler colonialism and heteropatriarchy. *Feminist Formations*, 25(1), 8-34.
<https://doi.org/10.1353/ff.2013.0006>
- Barkaskas, P. & Hunt, S. (2017). *Accès à la justice pour les adultes autochtones victimes d'agression sexuelle*. Ministère de la Justice du Canada.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/jus/J2-484-2017-fra.pdf
- Becker-Blease, K. A. (2017). As the world becomes trauma-informed, work to do. *Journal of Trauma & Dissociation*, 18(2), 131-138. <https://doi.org/10.1080/15299732.2017.1253401>
- Brodie, J. (2008). We are all equal now: Contemporary gender politics in Canada. *Feminist Theory*, 9(2), 145-164. <https://doi.org/10.1177/1464700108090408>
- Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. (2022). *L'échec de La création de choix : La nécessité d'une structure de surveillance contraignante du Service correctionnel du Canada, par l'organisme cocréateur de La création de choix*. https://caefs.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022-05-03-RP-The-Failure-of-Creating-Choices_FR.pdf
- Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. (2018). *Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique*. <https://scics.ca/fr/product-produit/communique-reunion-federale-provinciale-territoriale-des-ministres-responsables-de-la-justice-et-de-la-securite-publique/>

- Chartrand, V. (2019). Unsettled times: Indigenous incarceration and the links between colonialism and the penitentiary in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 61(3), 67-89. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2018-0029>
- Collins, P. H. (2017). On violence, intersectionality and transversal politics. *Ethnic and Racial Studies*, 40(9), 1460-147. <https://doi.org/10.1080/01419870.2017.1317827>
- Colpitts, E. (2020). Addressing sexual violence at Ontario universities in the context of rising anti-feminist backlash. *Atlantis*, 41(1), 46-58. <https://doi.org/10.7202/1074015ar>
- Cotter, A. (2022). Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada. *Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00003-fra.htm>
- Cross, P. & MacLean, R. (2018). *Family court and beyond: A survival workbook for women*. Luke's Place. <https://familycourtandbeyond.ca/wp-content/uploads/2022/02/LukesPlace-Workbook-2022.pdf>
- Ministère de la Justice. (2022). *Comprendre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale*. <https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/fr/ind-aut/uo-cs>
- Fanon, F. (1963). *The wretched of the Earth*. Grove Press.
- Garza, M.R., Rich, K. & Omilian, S.M. (2019). A trauma-informed call to action: culturally informed, multi-disciplinary theoretical, and applied approaches to prevention and healing, Part II. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 28(5), 519-525. <https://doi.org/10.1080/10926771.2019.1610129>
- Gerassi, L. B., Klein, L. B. & Rosales, M. (2021). Moving toward critical consciousness and anti-oppressive practice approaches with people at risk of sex trafficking: Perspectives from social service providers. *Affilia: Journal of Women and Social Work*, 37(3). <https://doi.org/10.1177/08861099211025531>

- Gotell, L. (2010). Canadian sexual assault law: Neoliberalism and the erosion of feminist-inspired law reforms. In *Rethinking Rape Law* (1st ed.). Routledge-Cavendish.
- Klinik Community Health Centre. (2013). *Trauma-informed: The trauma toolkit*. https://trauma-informed.ca/wp-content/uploads/2013/10/Trauma-informed_Toolkit.pdf
- Linder, C. (2018). *Sexual violence on campus: Power-conscious approaches to awareness*. Emerald Publishing Limited.
- Loveman, M. (2005). The modern state and the primitive accumulation of symbolic power. *American Journal of Sociology*, 110(6), 1651-1683. <https://doi.org/10.1086/428688>
- Neighbourhood Legal Services. *Anti-Racism & Anti-Oppression Work*. <https://www.nlstoronto.org/anti-racism--anti-oppression-work.html>
- McCauley, H. L., Campbell, R., Buchanan, N. T. & Moylan, C. A. (2019). Advancing theory, methods, and dissemination in sexual violence research to build a more equitable future: An intersectional, community engaged approach. *Violence Against Women*, 25(16): 1906-1931. <https://doi.org/10.1177/1077801219875823>
- McKenna, N. C. & Holtfreter, K. (2020). Trauma-informed courts: A review and integration of justice perspectives and gender responsiveness. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 30(4), 450-470. <https://doi.org/10.1080/10926771.2020.1747128>
- Ontario Native Women's Association. (2019). *Journey to safe spaces: Indigenous anti-human trafficking engagement report 2017-2018*. https://www.onwa.ca/files/ugd/33ed0c_1a2b7218396c4c71b2d4537052ca47cd.pdf
- Ontario Native Women's Association, (2020). *Reconciliation with Indigenous women: Changing the story of missing and murdered Indigenous women and girls*. https://www.onwa.ca/files/ugd/4eaa9c_be059fe0cd844671839aef58558d893d.pdf

- Owusu-Bempah, A., Jung, M., Sbai, F., Wilton, A.S., & Kouyoumdjian, F. (2021). Race and incarceration: The representation and characteristics of Black people in provincial correctional facilities in Ontario, Canada. *Race and Justice*, 1-13. <https://doi.org/10.1177/21533687211006461>
- Palmater, P. (2016). Shining light on the dark places: Addressing police Racism and sexualized violence against Indigenous women and girls in the national inquiry. *Canadian Journal of Women and the Law*, 28(2), 253-284. <https://doi.org/10.3138/cjwl.28.2.253>
- Smith, A. (2006). Heteropatriarchy and the three pillars of white supremacy: In A. Smith (Ed.), *The color of violence: The incite! anthology*. Cambridge, MA: South End
- Stoddart, M. C. J. (2007). Ideology, hegemony, discourse: A critical review of theories of knowledge and power. *Social Thought & Research*, 28(2007), 191-225. <https://doi.org/10.17161/STR.1808.5226>
- Substance Abuse and Mental Health Services Administration (SAMHSA). (2013). *Essential Components of Trauma-Informed Judicial Practice*. https://www.nasmhpd.org/sites/default/files/DRAFT_Essential_Components_of_Trauma_Informed_Judicial_Practice.pdf
- van Dijk, T. (2015). Critical discourse analysis. In *The Handbook of Discourse Analysis* (2nd ed., pp. 466-485). Wiley Blackwell.
- van Wormer, K. (2008). Anti-feminist backlash and violence against women worldwide. *Social Work & Society*, 8(2), 324-337.
- Wilson, A. & Beresford, P. (2000). 'Anti-oppressive practice': Emancipation or appropriation? *British Journal of Social Work*, 30(5), 553-573. <https://doi.org/10.1093/bjsw/30.5.553>
- Wolfe, P. (2006). Settler colonialism and the elimination of the native. *Journal of Genocide Research*, 8(4), 387-409. <https://doi.org/10.1080/14623520601056240>
- Women and Gender Equality Canada. (2021). *Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes*. Gouvernement du Canada. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>